

ETUDE SUR LA SITUATION DES JUIFS EN ZONE OCCUPEE

Deux observations préliminaires s'imposent, sans lesquelles la portée de plusieurs des explications qui vont suivre risqueraient d'être méconnue.

1°) Il est extrêmement difficile de rassembler en zone occupée des informations sur des questions déterminées: ne sont publiés que les chiffres que l'occupant désire faire connaître, ainsi les chiffres du recensement juif n'ont été publiés que pour servir de thème à une campagne sur l'emprise juive dans la vie française.

La difficulté des communications et, plus généralement, la dureté de la vie font aussi que les gens ne s'informent exactement que des problèmes auxquels ils ont personnellement à faire et sont réduits pour les autres questions à des on-dit souvent déformés par la peur, la fantaisie, etc... d'où la difficulté extrême d'avoir sur beaucoup de points des renseignements précis.

Cette difficulté est encore renforcée par le fait que des mesures absolument nouvelles dans la législation française, intervenant dans une période de ralentissement économique de la vie se heurtent à une inertie générale des choses et des gens, si bien qu'en réalité le régime de fait n'est pas fonction seulement des prescriptions de l'occupant seulement, mais qu'il se crée empiriquement une foule d'équilibres particuliers.

2°) On paraît énoncer une vérité de La Palisse en disant que le problème juif s'inscrit naturellement dans le cadre des problèmes de la France occupée, de la physionomie générale de la vie.

Mais cette évidence mérite d'être rappelée parce que c'est un fait. Les Allemands n'ont pas réussi encore à créer pour les Juifs une situation suffisamment particulière pour qu'elle ne soit pas en liaison étroite avec les faits et l'état d'esprit de l'ensemble de la population occupée: ralentissement de la vie économique, volonté allemande de suivre une politique apparemment modérée, mais comportant une action profonde sur l'économie nationale, résistance passive très nette de la population à la propagande allemande, vie au jour, le jour sans que l'on ait le loisir de penser à ce qui se passera plus tard. Ce sont autant de traits qui non seulement se retrouvent lorsqu'on considère la situation des Juifs, mais qu'il est encore opportun d'avoir présents à l'esprit si l'on veut comprendre certains des aspects de la situation que nous allons maintenant nous efforcer de décrire.

On examinera ci-dessous les questions suivantes: 1) composition de la population juive de la zone occupée, 2) condition physique de cette population, 3) situation économique, 4) situation morale, 5) rapports avec les tiers, population et administration, 6) l'action de groupements juifs (lutte contre le communautarisme obligatoire, oeuvres sociales, éducation, etc), 7) observations particulières à la province, les paragraphes ci-dessus examinant en fait surtout la situation de la communauté de loin la plus importante de la région parisienne. Dans la plupart des paragraphes d'ailleurs, la situation étudiée étant en pleine évolution, des observations sur les perspectives d'avenir suivront l'examen du présent.

Composition de la population juive en zone occupée

Il serait très désirable de connaître le rapport entre le nombre des Juifs recensés vivant aujourd'hui en zone occupée et celui des Juifs vivant autrefois dans le même territoire. En l'absence de tout recensement antérieur, la comparaison manque nécessairement de rigueur et ne peut se faire que d'après des expériences personnelles, par là même nécessairement partielles. Il semble cependant que le pourcentage des rentrés soit d'autant plus faible parmi les Juifs que leur situation sociale leur permettait mieux de demeurer dans leur lieu de repli et ne leur faisait pas une obligation de revenir à leur foyer. C'est ainsi que les Juifs français, dans l'ensemble plus fortunés que les Juifs émigrés, sont rentrés en moins grand nombre, le pourcentage de rentrés étant d'autant plus faible qu'on s'élève davantage dans la catégorie sociale considérée (il y a certainement plus d'absents parmi les avocats juifs que parmi les artisans, par exemple).

L'intérêt de cette observation est notamment de permettre de corriger les chiffres publiés par les autorités occupantes, chiffres qui font ressortir dans le département de la Seine une majorité de Juifs étrangers.

Une autre correction à apporter serait celle qui résulte de la prise en considération des Juifs non recensés: il est certain qu'un certain nombre de Juifs ne se sont pas fait recenser dans les commissariats de police comme l'ordonnance allemande de septembre 1940 leur en faisait une obligation; en omettant cette formalité, certains n'ont d'ailleurs fait que suivre le conseil donné à titre individuel par les commissaires de police français faisant observer à tel intéressé que ni son nom, ni son prénom, ni ceux de ses parents, ne le trahissaient. Quelle est l'importance véritable de ceux qui se sont ainsi soustraits au recensement, il est difficile de le dire. L'impression générale est qu'ils ne sont pas très nombreux, beaucoup de ceux qui auraient pu échapper au recensement ayant au contraire mis en point d'honneur à y figurer.

On citera à ce propos le bruit fait dans la société parisienne par la venue de Henri Bergson, quelques semaines avant sa mort, au commissariat de police, alors qu'il avait officieusement été avisé qu'il n'était point tenu de se présenter.

Les chiffres du recensement n'ont été publiés que pour la région parisienne. Ils font apparaître dans la Seine 66.000 chefs de famille juifs (par chef de famille, il faut entendre ceux qui ne rentrent pas dans une famille dont un autre serait chef de famille; sont donc considérés comme chefs de famille les célibataires eux-mêmes).

Sur ce total on compte en chiffres ronds 34.000 chefs de famille étrangers, 17.000 Français d'origine et environ 13.000 naturalisés.

Le groupe des étrangers comprend en premier lieu un important contingent de Polonais (environ 1.200 chefs de famille); celui des Russes: environ 2.500 soviétiques y compris les ressortissants des pays baltes et environ 3.500 passeports Nansen.

Puis, grand ordre de grandeur décroissant, les apatrides, les Turcs environ 3.000, les Grecs environ 1.200 et les Hongrois, ainsi que les Allemands et les Autrichiens (un peu moins de mille pour chacune de ces nationalités).

Le recensement a été également fait par profession, les principales catégories étant naturellement les commerçants, environ 20.000, les salariés, une douzaine de mille, etc...

### Conditions physiques de cette population

---

La constatation la plus générale qui doit être faite en ce qui concerne la condition physique des Juifs en zone occupée est celle de leur sécurité physique actuellement certaine. Cette constatation présente, lorsqu'on la fait avec un certain recul, quelque chose d'un peu paradoxal. Alors que la presse et la radio abondent en attaques antisémites dont certaines frisent parfois la provocation au pogrome, alors que les affiches figurant sur les murs mettent presque unanimement en cause les Juifs et la maçonnerie, etc... il n'y a pour ainsi dire pas d'incidents dans la rue contre les Juifs, ni même d'incidents à la faveur desquels des injures seraient proférées contre les Juifs en tant que tels. Ce divorce n'est sans doute que l'une des manifestations de l'échec des propagandes de l'envahisseur sur la population française.

Il semble d'ailleurs qu'au début de l'occupation, la situation ait été par moments différente. On a pu entendre dans les queues des réflexions anti-juives, d'ailleurs pas très fréquentes, des bandes de jeunes gens affiliés à ces organismes fantômes pro-allemands qui disparaissent comme ils sont venus, après quelques semaines d'agitation, ont pu s'attaquer aux vitrines de quelques magasins juifs. Cela même a disparu. La presse s'est décidée à blâmer ces attaques qui - disait-elle - ne constituaient pas la bonne manière de lutter contre l'influence juive mais risquaient d'atteindre des biens français. Par ailleurs, dans les queues (qui sont les lieux publics où l'on cause le plus) on n'entend plus de réflexions antisémites, le ton qui domine étant très anti-allemand; la ménagère qui dénonce la propagande antisémite comme une des diversions des Allemands qui tentent de nous amuser pendant "qu'ils prennent tout" recueille l'approbation commune; pour la ménagère, la propagande antisémite rejoint ainsi les plaisanteries du type du "retour des cendres de l'Aiglon" auxquelles elle refuse de se laisser prendre; il semble même que les observations tendant à mettre sur le compte des accapareurs juifs les difficultés alimentaires se heurtent couramment à la réprobation du public.

Si dans la rue des Rosiers le passant aperçoit à toutes les vitrines des magasins, soit l'affiche jaune "magasin juif", soit plus souvent encore l'affiche rouge "entreprise juive placée sous l'administration aryenne en application de l'ordonnance allemande du 23. Octobre 1940", il n'a cependant pas du tout l'impression de se trouver dans une rue sur les habitants de laquelle plane une menace physique quelconque.

Le culte s'exerce en paix sans aucun incident et ceci malgré les appréhensions que la population juive a pu manifester par exemple aux fêtes du Jour de l'An. Dans beaucoup de cas on s'est abstenu de venir à des cérémonies religieuses, alors que la police française établissait un service d'ordre discret pour prévenir les incidents éventuels qui n'ont d'ailleurs pas eu lieu.

On ajoutera, pour illustrer les conditions dans lesquelles s'exerce le culte que les fêtes de Pâque ont donné lieu à une fabrication tout à fait normale de pain azyme; à côté du marché légal - 100 gr. pour 150 gr. de tickets - ~~il y a eu un marché noir du pain azyme!~~ Seul a disparu l'abattage rituel, ~~ainsi que les autres pratiques rituelles.~~

Ajoutons, pour en finir, avec cette vie sociale extérieure du Juif, que l'écriteau "entrée interdite aux Juifs" qu'on trouvait en été dans les grands cafés et restaurants a disparu aujourd'hui de presque partout, du moins on ne le retrouve à Paris que dans quelques restaurants qui ont licence de rester ouverts après minuit et que leur prix tend à être réservé aux Allemands ou à ceux qui travaillent avec eux (en fait, les trafiquants juifs vont d'ailleurs parfois dans ces restaurants et on cite les cas où ils y ont des Allemands pour convives)

S'il n'y a pas d'incidents dans les rues menaçant la personne ou les biens des Juifs, il n'y a pas davantage de mesures générales de l'autorité occupante, ni à plus forte raison de l'autorité française menaçant cette sécurité physique. Il est certain que chaque fois qu'un incident se produit avec les autorités, la qualité de Juif de celui qui y est mêlé, est une circonstance aggravante; des deux lycéens qui seront arrêtés pour propagande ou inscription gaullistes, le Juif sera évidemment traité plus sévèrement que son camarade aryen; dans les contrôles pratiqués aux stations-frontières, un Juif sera arrêté et retenu là où l'aryen serait passé. S'il est pris sur le fait au moment d'un franchissement clandestin de la ligne de démarcation, il sera puni plus sévèrement.

D'autre part, les Allemands suspectent les Juifs plus facilement que d'autres d'activité anti-allemande. Et parmi les arrestations sans motif connu qui se traduisent par la détention de certaines personnalités dans les prisons sans inculpation précise et avec possibilité pour leurs familles de les voir, les Juifs tiennent une place disproportionnée à leur action réelle (cas de Julien Cain, par exemple, détenu depuis plusieurs semaines). Mais ces mesures ne sont pas prises contre des Juifs uniquement, ni même essentiellement en raison de leur race.

Y a-t-il eu des internements de Juifs uniquement en raison de leur race? C'est un des points sur lesquels il est le plus difficile d'établir la situation exacte en raison de l'imprécision, déjà signalée, des informations. Il semble cependant qu'en fait les internements qui ont eu lieu et qui ne sont d'ailleurs pas très nombreux sont des internements d'étrangers qui en même temps que Juifs étaient encore visés à un autre titre. S'il y a eu parmi eux des Français, c'est à titre tout à fait exceptionnel et sans doute par erreur.

C'est ainsi que parmi les principaux internements de Juifs en zone occupée il faut citer celui de tous les palestiniens fait en raison de leur nationalité britannique.

Par ailleurs, au début de l'occupation, un certain nombre de sionistes dont les listes ont été retrouvées par leur souscription à des chekels ont été internés au Fort de Romainville; le journaliste Bielinky a partagé leur sort. Beaucoup ont été relâchés et il n'en resterait maintenant qu'une soixantaine au ravitaillement desquels contribue d'ailleurs très activement le Comité de la rue Amelo

Les autorités allemandes ont d'autre part enlevé de la côte de la Manche et notamment de Boulogne un certain nombre de Juifs qui y demeuraient et les ont transportés d'autorité à Troyes où ils ont été consignés dans un bâtiment administratif. Un certain nombre a été élargi avec interdiction naturellement de revenir sur le littoral et dans le Nord et il n'en resterait plus actuellement de détenus à Troyes qu'un très petit nombre, une quinzaine parmi lesquels figureraient encore par erreur un ou deux citoyens français

Des Juifs étrangers que l'exode avait entraînés dans le Sud de la France et qui ne pouvaient remonter en zone interdite ou en Belgique et qui ont finalement été gardés à mi-chemin, ont également été internés.

A ce mouvement de réfugiés s'est joint celui d'environ 1.200 Juifs allemands, internés pendant la guerre, par les autorités françaises au camp de St-Cyprien près de Toulouse. Ils ont revendiqué la nationalité allemande au lendemain de l'armistice et ont été de ce fait libérés par les autorités françaises et repoussés par elles vers Bordeaux. Ils ont alors été internés par les occupants qui refusaient de les considérer comme Allemands et ont émis la prétention de faire aussitôt supporter la charge de leur entretien à la communauté juive de Bordeaux. Cette prétention naturellement a provoqué la résistance du Grand-Rabbin. Finalement, la communauté a réuni pour eux une certaine somme qu'elle a remise à la ville laquelle continue, avec ce concours, à pouvoir les entretenir comme réfugiés. Ces Juifs ont finalement été refoulés en zone libre; il n'en resterait à Merignan qu'une quinzaine d'internés étrangers.

Un camp situé aux environs de Tours est beaucoup plus important puisqu'il comprend des centaines d'étrangers qui ne peuvent reprendre une résidence normale. Son aménagement s'est récemment amélioré; le Rabbin de Tours s'en occupe; un enseignement y a été organisé pour les enfants qui s'y trouvaient avec leurs familles, un médecin, interné lui-même, a reçu la permission de venir à Paris pour faire des achats utiles à l'hygiène du camp, un appui financier est donné par des œuvres de bienfaisance juives de Paris avec contribution de la communauté de Bordeaux.

Il semble enfin que des internements de Juifs belges ou plus exactement d'étrangers résidant en Belgique ont pu être réalisés à la faveur d'un va-et-vient assez curieux qui s'est institué: tandis qu'un certain nombre de Juifs habitant la Belgique avant la guerre amenés par l'exode dans le Sud de la France s'efforcent vainement de revenir en Belgique, d'autres au contraire ayant obtenu un visa américain d'émigration quittent la Belgique pour aller s'embarquer pour l'Amérique et demeurent en route en

France. Il semble y avoir là un manque de coordination entre les différentes Kommandanturs et il a pu aboutir à des internements sans qu'il y ait d'ailleurs là une mesure générale puisque certains des Juifs se trouvant dans ce cas sont au contraire hébergés librement dans un centre de la rue Vauquelin (ancien local de l'école rabbinique).

On se trouve donc en conclusion en présence d'un certain nombre d'internements de Juifs étrangers, réalisés le plus souvent par les seules autorités françaises et qui n'ont jamais atteint l'importance des internements de Gurs ou d'Argelès (ceci s'explique d'ailleurs aussi par le fait que la quasi-totalité des Juifs de la zone occupée y avaient avant la guerre un domicile stable qu'ils ont conservé, alors que dans la zone libre la plupart des Juifs étrangers sont arrivés depuis les événements de mai-juin). Si bien que les Juifs de la zone occupée considèrent les camps de Gurs et d'ailleurs, dont la renommée leur est parvenue, avec un sentiment d'indignation et d'horreur analogue à celui qu'on a éprouvé plus tôt pour tel camp de l'Europe Centrale.

Il faut aussi, pour être complet, dire un mot de la situation des logements des Juifs. Jusqu'à une époque récente tout s'était borné à des visites domiciliaires chez des personnalités, visites tenant le milieu entre la perquisition et la rafle, le tout fait en hâte au début de l'occupation. Les Juifs n'en ont pas eu le monopole, puisqu'elles ont été faites aussi chez des aryens notables, mais il y a eu seulement beaucoup plus de Juifs visités.

Récemment, sont venus s'ajouter à ces visites des mesures de spoliation incontestables, consistant en l'enlèvement de bibliothèques d'un certain nombre de personnalités juives restées en zone libre. Ces mesures n'atteignent les Juifs que lorsque leur activité personnelle les a particulièrement signalés à l'occupant. Par contre, une mesure générale visant tous les Juifs non rentrés est constituée par le recensement des locaux juifs vacants que tous les concierges ont été invités à signaler. Il est évidemment logique de penser que ces locaux sont destinés dans la pensée des occupants à être attribués à des Allemands.

A cette sécurité physique relative dans le présent, des mesures d'internement beaucoup plus générales ne succéderont-elles pas demain ? De telles mesures font très fréquemment, en zone occupée, l'objet de rumeurs qui courent parmi les Juifs sur la foi d'un ami bien renseigné, de l'indiscrétion d'un fonctionnaire bien placé, de la prétendue construction d'un baraquement, etc... Il n'y a plus de raisons objectives à dire, à l'heure actuelle, que ces bruits sont fondés que de dire qu'ils sont injustifiés. Non seulement ceux qui les répètent ne le savent pas, mais encore les fonctionnaires français les mieux placés sont sans doute dans l'ignorance des mesures dont l'initiative ne relève pas d'eux. Ce que l'on peut dire, ce qui paraît plausible de penser, c'est que même dans les cadres de la politique actuelle de l'autorité occupante, l'appauvrissement de la population étrangère juive par suite des mesures économiques auxquelles nous allons en venir, peut créer une situation que l'on résoudra par des internements massifs en zone occupée correspondant aux internements massifs de la zone libre.

La situation économique  
-----

On retrouver naturellement, pour la situation économique, les mêmes difficultés d'information que pour les conditions physiques des Juifs. C'est ici en particulier qu'il faut répéter que le règlement juridique applicable n'est en réalité pas seulement celui des textes allemands, mais celui qui résulte de tous les tempéraments introduits par l'attitude de tel gérant. Nous examinons successivement:

- a) les conditions des commerçants
- b) " salariés
- c) " intellectuels
- d) diverses professions particulières.

A propos des commerçants, il faut indiquer 1)- les règles tracées par les textes ; 2)- les résultats auxquels a conduit leur application.

Les textes sont essentiellement les ordonnances allemandes des 27 septembre et 18 Octobre 1940.

La première définit le Juif - celui qui appartient ou a appartenu à la religion juive ou qui a plus de deux grands-parents de religion juive -, et prévoit leur recensement.

La seconde précise ce qu'il faut entendre par entreprise juive (entreprises dont les propriétaires sont juifs ou dont les sociétés-propriétaires ont 30 % d'actionnaires juifs ou un gérant juif. Sont visées les entreprises ayant pour objet la participation autonome dans la fabrication, la transformation, l'échange et l'administration de marchandises).

Les entreprises doivent être déclarées et désignées par une affiche jaunie bilingue ("entreprise juive"). En outre, il est simplement indiqué qu'il "pourra leur être désigné un administrateur dans les conditions de l'ordonnance du 20 Mai 1940".

La mission des commissaires n'est pas précisée dans l'ordonnance même, mais des instructions postérieures indiquent que les Juifs devant de toute façon être éliminés, l'entreprise devra être liquidée par fermeture, si elle n'est pas viable, ou cédée à des tiers de gré ou de force, dans les cas contraires. La gérance du commissaire est annoncée par une affiche rouge.

En fait ces mesures ont été presque exclusivement appliquées aux entreprises vendant au public; y échappe normalement l'atelier qui n'a pas pignon sur rue. Il semble toutefois que des désignations de commissaires y sont intervenues exceptionnellement.

Quel a été le résultat pratique de l'application de ce régime

a) d'une manière générale, presque tous les commerçants juifs sont aujourd'hui pourvus d'administrateurs; presque partout l'affiche rouge a remplacé l'affiche jaune primitive. La désignation a été faite d'abord pour les grandes affaires, mais paraît s'être étendue à présent même aux petites. On a parlé de plus de 5.000 affaires,

dans la région parisienne placées sous gérance, quelques 500 commissaires ayant été chargés de ces soins (une dizaine de petites affaires par commissaire).

Le mécanisme de la désignation a varié; en principe, ce sont les groupements qui ont proposé les commissaires. Les premiers ont été désignés par les Allemands eux-mêmes. Après quoi l'administration française elle-même créa sous la direction de M. Fournier, ancien directeur de la Banque de France, un bureau des affaires juives et c'est la Préfecture de Police qui a désigné un très grand nombre de commissaires, suivant la délégation que lui ont donné les autorités allemandes dans un avis du 12 Décembre 1940.

Mais ce mode de désignation n'a pas supprimé l'ancien, puisque des désignations récentes ont encore été faites par les autorités allemandes. Il semble y avoir ici un certain "flottement".

Les différences sont encore beaucoup plus grandes et pratiquement plus importantes lorsqu'on examine la situation de l'entreprise sous gérance. Dans le silence des textes de septembre et octobre 1940, tout dépend de l'attitude personnelle du gérant; elle varie naturellement d'un homme à l'autre. Alors que certains sont extrêmement hostiles aux propriétaires, les entravent de toutes les manières possibles, accélèrent les licenciements du personnel juif, s'attribuent des appointements princiers et embauchent dans le personnel leurs créatures, d'autres se montrent au contraire très discrets, spécialement pour les petites entreprises, disent qu'ils reviendront dans un certain temps, demandent qu'on les prévienne si on a besoin d'eux, etc...

Par ailleurs, aussi longtemps que l'entreprise n'est pas liquidée, le propriétaire peut, en fait, sauf exceptio, continuer à s'en occuper et touche à ce titre une certaine somme qui constitue en quelque sorte ses appointements. Il en résulte que pour les petites entreprises dont le gérant n'a guère à s'occuper et qui n'ont jamais rapporté beaucoup plus que le salaire vital, il n'a pas un très grand changement dans l'importance des recettes nettes procurées au propriétaire par son fonds avant et après la désignation du commissaire. La différence est au contraire sensible pour des commerces plus importants dont le propriétaire ne retire plus que l'allocation fixée par le gérant, la majorité des recettes étant bloquée par lui.

Mais la gérance, d'après les ordonnances de l'occupant, n'est qu'une situation toute provisoire et les instructions allemandes données pour l'application de ces textes ont maintes fois insisté sur la nécessité d'aboutir au plus tôt à une situation définitive consistant dans la fermeture de l'entreprise juive, ou dans son aryannisation définitive. Si cette politique a abouti le plus souvent en province (nous reviendrons sur ce sujet dans le dernier §), il ne semble pas qu'il en ait été de même pour la région parisienne. Les ventes sont en fait extrêmement rares, à tel point que les autorités occupantes se sont à diverses reprises impatientées en fixant des délais impératifs: ~~XXXXXXXXXXXX~~ au mois de Février 1941, une instruction était parvenue prescrivant la liquidation des entreprises et le licenciement du personnel pour le 31 Mars. En fait, l'application de cette instruction n'a pas été poursuivie

et il n'en a même plus été question. Il semble que cet abandon de leurs exigences soit dû d'une part aux instances du Ministère de la Production Industrielle qui avait fait ressortir aux Allemands l'impossibilité de licencier si rapidement les salariés, et d'autre part à la satisfaction constituée par l'institution demandée depuis longtemps d'un Haut Commissariat aux questions juives. On serait prêt à se reposer sur ce nouvel organisme du soin de régler un certain nombre de questions semblables et on lui laisse quelque répit à cet effet.

Par ailleurs, la résistance à la cession des commerces trouve un appui naturel dans la situation économique et psychique générale. Non seulement les Juifs ne veulent pas vendre - sauf dans les cas de ventes de complaisance - mais encore les non-Juifs eux-mêmes ne se soucient pas de faire des acquisitions dont ils pensent qu'elles pourront être critiquées si la situation générale devient différente, et qui dans le marasme général des affaires ne présentent pas d'intérêt. Les difficultés de réapprovisionnement, les entraves administratives font que tout le monde s'entend pour laisser les fonds de commerce dépérir et évoluer ainsi vers la première des solutions envisagées par l'ordonnance allemande, à savoir la liquidation du commerce. Les Juifs poursuivent la liquidation des approvisionnements, souvent sans doute en rachetant personnellement ou par personnes interposées et en ne réapprovisionnant pas. Finalement, il ne reste du commerce lui-même que le bail dont le propriétaire continue à acquiescer les termes, même après la fermeture des locaux, comme pour mieux affirmer le maintien de ses droits sur les lieux.

C'est sans doute à cet ensemble de circonstances qu'il faut attribuer la rareté des cessions, malgré les instances allemandes.

Si l'on considère, dans la région parisienne, la situation de fait générale des branches du commerce où l'activité juive a toujours été particulièrement grande, les affaires de vêtements, confection, etc... dépérissent de plus en plus aujourd'hui par suite des restrictions sur le commerce des tissus.

La fourrure semble avoir joui jusqu'à une époque récente de conditions relativement privilégiées; de nombreuses affaires ont été faites avec des Allemands, nombreux sont les Français et les Allemands qui ont fait des achats de fourrure pour se prémunir contre la dépréciation monétaire et étant données les difficultés d'une taxation en matière de fourrure, les négociants ont pu réaliser des affaires particulièrement intéressantes. Il ne semble pas que cette tendance ait été contrariée par les autorités allemandes, puisqu'au contraire, les désignations de commerce dans les affaires de fourrure semblent s'être faites, au moins pour les petites et moyennes affaires, plus tard que pour les autres. Sans doute certains Allemands ont-ils voulu se réserver personnellement la possibilité de faire les affaires qui les intéressaient. Ici encore, d'ailleurs, l'épuisement des stocks tend à supprimer de lui-même l'avantage antérieur.

On se trouve donc un peu partout en présence de commerces en voie d'extinction. Leurs propriétaires en retirent encore certains revenus, déjà diminués et qui décroîtront sans cesse.

Si l'on veut cependant apprécier sous tous ses aspects la situation actuelle de ces propriétaires, il faut penser que ceux d'entre eux qui étaient là, en été ou en automne ont fait alors de très bonnes affaires, que grâce à leurs relations commerciales, à leur facilité d'adaptation, ils ont pu travailler d'une façon extrêmement intéressante, à un moment où tout le monde s'efforçait de convertir en marchandises ses économies en francs, et où d'autre part, l'occupant constituait lui-même une importante clientèle supplémentaire. Nul doute à cet égard que le produit des affaires de l'automne dernier constitue pour beaucoup un appoint qui les aide provisoirement dans les difficultés présentes.

Quelle est à présent, non plus la situation du commerçant juif, mais celle du salarié ? On peut dire que doit peser sur lui, en plus de la menace déjà lourde du chômage qui frappe en zone occupée déjà tous les Français, une menace particulière et supplémentaire. Celle-ci est surtout sensible pour le salarié juif de l'entreprise juive. Leur licenciement est en effet une des tâches que doit obligatoirement remplir le commissaire aryen dans tous les cas où la présence du salarié n'est pas absolument indispensable à l'entreprise. Par ailleurs, si dans les entreprises aryennes, le salarié juif français n'est pas nécessairement plus menacé qu'un autre, en raison de la réaction de sympathie de la majorité de la population, par contre le Juif étranger sera certainement licencié par priorité.

Non seulement les chances de tomber en chômage sont ainsi plus lourdes pour les salariés juifs que pour leurs collègues aryens, mais encore en pratique l'éventualité du chômage est plus terrible pour eux. A l'heure actuelle, les secours de chômage sont donnés sans distinction de race; aucune discrimination n'a été faite. Il y aurait même, s'il faut en croire certains, un avantage indirect pour les chômeurs juifs, tenant à ce que les Allemands les excluraient des chantiers côtiers à intérêt militaire pour eux dans lesquels ils exigeraient des autorités françaises l'exécution de travaux divers.

Mais en fait les Juifs pensent que la perception du secours de chômage les expose plus à des mesures de rigueur; ils font dans ces conditions tout leur possible pour éviter de toucher l'allocation. Ce qui est vrai du ressortissant français, l'est encore plus de l'étranger.

Ainsi le salarié juif a plus de chances de devenir chômeur dans des conditions qui seront plus dures pour lui que pour un autre.

Il faut toutefois signaler que l'aggravation de la situation devant résulter de toutes les mesures ci-dessus analysées, ne se fait pas encore pleinement sentir parce que les licenciements s'opèrent dans les cadres du code du travail, c'est-à-dire avec observation du délai convenu. De nombreux Juifs ont touché une indemnité de préavis ou travaillent encore en attendant le licenciement qui leur a été annoncé.

Les intellectuels: la situation varie ici évidemment avec chacune des catégories considérées. Les fonctionnaires ont cessé leurs fonctions en application des lois françaises de septembre-octobre 1940, mais ont touché tous des indemnités de licenciement qui reportent à quelques mois plus tard l'époque où le problème matériel se posera dans toute son acuité.

Dans les professions libérales, les Juifs en tant que tels n'ont pas été atteints: en particulier, tous les médecins juifs conservent leur clientèle, même aryenne; c'est sur leur clientèle juive absente ou ruinée qu'ils perdent le plus. Les avocats juifs exercent leur profession sans entrave devant les tribunaux. Mais il est certain que les nouvelles affaires, déjà rares pour tous les avocats, le sont davantage encore pour les Juifs, du fait que les journaux annoncent sans cesse l'application d'un *numerus clausus* la radiation des avocats juifs, etc... Les clients, quelque que soit leur sympathie personnelle, sont peu enclins à confier leurs affaires à ceux qui n'apparaissent plus que comme des avocats éphémères. La difficulté économique commune est ici plus lourde pour eux que pour les autres.

Par ailleurs, un certain nombre de médecins et d'avocats commencent à être atteint par l'application de la loi sur les naturalisés et fils d'étrangers; les journaux parisiens ont annoncé qu'environ 200 avocats, juifs pour la plupart, avaient été écartés du barreau, en vertu de la législation de septembre 1940 sur les fils d'étrangers. On va donc se trouver en présence d'une nouvelle catégorie de chômeurs.

Pour les médecins, dentistes, etc... la loi sur les fils d'étrangers et naturalisés n'avait jusqu'à présent pas été appliquée en pratique. Les intéressés avaient saisi les autorités françaises de demandes de dérogation, et il était admis que cette demande produisait un effet suspensif, qu'ils devaient continuer à exercer aussi longtemps qu'une décision ne serait intervenue à leur sujet.

Ces derniers temps, des décisions sont intervenues et le droit d'exercer a été refusé définitivement à, environ 150 médecins juifs en raison de leur origine étrangère. Le chiffre est certainement destiné à s'accroître. Il y a ainsi pour deux catégories d'intellectuels une cause de chômage qui fait son apparition et qui ira au moins pour les médecins en augmentant. Ceci même s'il n'intervient pas de nouvelles mesures législatives.

La situation par contre est dès à présent beaucoup plus grave pour les écrivains et les artistes. Les uns et les autres ont perdu depuis l'occupation toute possibilité de gains professionnels. Il n'y a plus de journaux juifs, ni de possibilité de publier un article ou un livre français pour un Juif. Les artistes juifs ne peuvent pas exposer. Le nombre des victimes de cette situation en zone occupée n'est cependant pas très élevé, du fait que très nombreux sont les écrivains et les artistes juifs ayant quitté cette zone. Presque tous les écrivains connus sont absents. Ceux qui sont demeurés sont des écrivains d'occasion et qui avaient auparavant d'autres professions auxquelles ils sont revenus. C'est sans doute ainsi qu'il faut expliquer que les écrivains se soient adaptés bien mieux que les artistes, peintres, sculpteurs et musiciens, en se reportant vers des activités commerciales sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

Cette adaptation ne s'étant pas faite pour les artistes, la situation pour eux est beaucoup plus dure, à la fois matériellement et moralement. Matériellement, car ils ne vivent que sur l'allocation de chômage qu'ils touchent, sommes totalement insuffisantes dans les conditions de cherté de la vie à Paris. Moralement, en ce sens que leur indigence leur enlève toute possibilité d'un travail nécessairement coûteux étant donnée la rareté de la toile, des couleurs, etc...

Il faut compléter cette énumération des principales catégories professionnelles juives par quelques mots sur cet ensemble de métiers de fortune qu'exerçaient déjà avant la guerre ceux qui vivaient en marge de l'activité normale. Ils sont les premiers et les plus totalement atteints par les événements. Si les quelques rabbins français revenus touchent les émoluments normaux de leurs ministères, les auxiliaires du culte, immigrés pour la plupart, gravitant autour des communautés étrangères, sont naturellement les premiers atteints par l'appauvrissement de ces communautés. On peut dire qu'ils sont déjà réduits à la misère. Il en est de même pour une raison différente d'une catégorie assez nombreuse de Juifs: les fripiers et marchands d'habits. La pénurie des vêtements fait que personne ne se défait de ses vieilleries et ceci condamne les revendeurs.

Tandis que meurent ainsi certaines activités, de nouvelles se développent. Un certain nombre de Juifs, commerçants ou salariés condamnés au chômage par la perte de leurs anciennes activités, en cherchent de nouvelles, dans un retour aux formes ancestrales du commerce: colportage de maison en maison, vente sur le marché, etc.. Ainsi par une évolution singulière des choses, les formes du commerce juif qui avaient disparu avec l'émancipation des Juifs par la Révolution Française, renaissent naturellement et s'imposent aux arrière-petits-enfants des émancipés de jadis, du fait qu'ils ont vu ressusciter dans les activités qu'ils s'étaient créées les prohibitions qui avaient été levées pour leurs ancêtres.

Mais si un certain nombre de Juifs ont pu jusqu'à présent trouver une solution à leurs difficultés personnelles dans un retour au colportage, il s'agit évidemment là d'une ressource très limitée. L'approvisionnement en denrées est difficile, et ce n'est pas avec la raréfaction actuelle des échanges qu'on peut espérer voir de nombreux nouveaux commerçants trouver sur les marchés ou ailleurs une activité sérieuse. La chose, à parler franc, n'est même pas à souhaiter car ces activités côtoient nécessairement et cotoleront de plus en plus le "marché noir"; de plus en plus, les commerçants qui n'ont pas une situation assise ne vivront qu'en marge de règlements et si le déclassement consécutif aux mesures racistes tend à expulser les Juifs des commerces normaux pour les placer dans des commerces de fortune, il est évident que ce sera là une situation grosse de péril pour les réactions de l'opinion que celle qui tendrait à multiplier les Juifs vivant de la fraude à la réglementation.

L'examen de la condition physique des Juifs d'une part, et leur situation économique d'autre part, font ainsi apparaître dans ces deux questions une similitude provisoire et une différence profon

La similitude réside en ce que, pour parler familièrement, il ne s'est encore rien passé de sensationnel, que les choses ont été moins terribles qu'on pouvait le croire de prime abord; pas plus que les Juifs n'ont été frappés ou incarcérés en tant que tels - ils n'ont été immédiatement privés de leurs emplois; l'exécution des ordonnances de l'occupant est plus lente qu'il ne l'a voulue; le ralentissement économique mêle la mort lente des entreprises juives à la léthargie générale de l'économie.

Mais une différence essentielle apparaît aussitôt quant aux perspectives d'avenir: pour que les Juifs soient atteints dans leur liberté physique, il faudrait un fait nouveau de la part de l'occupant, un tournant de sa politique. Ce tournant est la principale inquiétude des Juifs de la zone occupée. Il se produira peut-être, mais on ne peut pas l'affirmer. Au contraire, le chômage complet des Juifs, l'impossibilité pour eux de gagner leur vie doivent logiquement se produire; il suffit pour qu'ils se réalisent qu'il n'y ait rien de changé à la politique actuelle, que celle-ci continue, car les circonstances qui ont procuré un répit aux Juifs de la zone occupée sont par leur nature même éminemment provisoires et ne doivent normalement plus jouer d'ici quelque temps. Si les Juifs réussissaient à ne pas vendre leurs affaires parce qu'ils la faisaient mourir petit à petit, il est évident que c'est là un processus dont la durée ne peut être que courte; si un certain nombre de Juifs vivent sur leurs économies accrues par les bonnes affaires de l'automne dernier, ce n'est là aussi qu'une situation provisoire et dont la fin arrivera vite pour les plus modestes d'entre eux. Le très relatif équilibre actuel est donc absolument provisoire et porte en lui-même tous les éléments de sa destruction.

La politique antijuive allemande qui a échoué sur le plan moral on y reviendra - réussit par contre nécessairement sur le plan économique. On peut dire que d'une manière générale, l'occupant a suivi vis-à-vis du Juif une conduite parallèle à celle qu'il a suivie vis-à-vis de l'ensemble de la population française; il s'est abstenu d'actes de violence, d'une terreur brutale; c'est ce qui a permis à certains de parler de sa "correction" parce que les choses ne se passent pas à Paris comme elles se passent à Varsovie. Mais il n'a pas renoncé aux transformations politiques et économiques profondes qu'il veut réaliser. Il les poursuit simplement avec calme et apinâtreté. Cette façon d'agir a procuré aux Juifs, dans la vie économique des délais qui font qu'actuellement la misère n'est pas encore pour eux aussi générale que certains s'y attendaient. Mais cette misère est imminente pour de nouvelles catégories de Juifs; elle les atteindra et elle se généralisera pour cela seul que la politique allemande actuelle continuera à s'appliquer. Sur le plan économique, cette politique se résume en effet, au dire de l'occupant, dans les formules suivantes: 1) élimination de l'influence économique juive dans la vie économique française. - C'est en train de se faire dans la zone occupée, en ce sens que l'ancienne participation des Juifs à la vie économique leur est retirée et le sera de plus en plus. 2) il faut - dit encore l'occupant dans une formule volontairement imprécise - réaliser le changement d'orientation professionnelle des Juifs (Umwandlung) - déclaration de l'officier allemand préposé

aux affaires juives, aux dirigeants des œuvres juives). Cette formule est évidemment fallacieuse parce que le changement de qualification professionnelle d'une population ne se fait pas en quelques mois, qu'il est impossible d'espérer de trouver des débouchés nouveaux pour plus de 100.000 travailleurs dans une période de chômage général et qu'enfin la population juive française n'est pas assez importante pour pouvoir jamais vivre sur elle-même. La politique des ordonnances allemandes est donc une condamnation irrévocable à la famine.

Aussi bien cette perspective entre sans doute dans le plan, très cohérent, de l'occupant. La destruction de la vie économique des Juifs réalise sur le plan économique un isolement qu'on se force d'obtenir par ailleurs sur les plans juridiques et moral. Si dans cet isolement, Israël prend conscience de l'impossibilité pour lui de vivre, il n'en sera que plus disposé à accepter l'émigration massive ou la déportation qui - les Allemands n'en font point mystère - doit constituer, selon eux, la solution du problème (déclaration du colonel allemand au Grand-Rabbin de Bordeaux). En attendant, et comme un tel transfert de population ne peut se réaliser en quelques jours, la communauté juive vivra sur ses ressources: les riches subvenant à l'entretien des pauvres, d'où 2) l'acharnement apporté à la création d'une communauté obligatoire qui est destinée dans l'esprit des Allemands à permettre aux Juifs de réaliser eux-mêmes, sous le contrôle de l'occupant, la péréquation de leurs propres ressources pour leur permettre de vivre. (Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question de communauté obligatoire).

Il était -semble-t-il - utile d'indiquer ainsi d'un mot la perspective avouée de la politique allemande, sa cohérence et sa méthode; le fait qu'elle a renoncé aux violences physiques fait que la situation n'est pas immédiatement devenue tragique; cela ne change rien à l'évolution des choses, cette situation s'aggrave chaque jour et doit s'aggraver de plus en plus vite dans les mois qui vont suivre. Les dirigeants des organisations juives sont suffisamment absorbés par les tâches quotidiennes pour vivre au jour le jour, mais quand ils envisagent l'avenir, ils sont unanimes à dire: il faut s'attendre à une augmentation continue du paupérisme juif, la proportion de la population assistée est destinée à s'élever sans cesse et ceci même s'il ne se produit pas de nouvelles mesures législatives aggravant la situation.

On ajoutera que ce déclassement économique des Juifs, dans la mesure où il en mettra un nombre croissant soit à la charge des fonds de chômage, soit dans des activités illicites, sera peut-être plus tard le moyen de faire envisager aux autorités françaises elles-mêmes des mesures d'internement, de travail forcé, etc...

Plus on envisage que la situation actuelle est susceptible de se prolonger, plus il est désirable que les organisations juives soient en mesure de faire face, dans les mois qui vont venir, à un paupérisme dont l'accroissement peut être prédit avec la même objectivité que doit être constatée sa limitation actuelle.

## Situation morale

---

Si la situation des Juifs de la zone occupée apparaît d'après les observations ci-dessus comme relativement supportable pour l'instant, leur état moral l'est, certes, beaucoup moins. La psychologie, du Juif de la zone occupée peut sans doute se caractériser par la contradiction d'une anxiété terrible pour le lendemain et d'un optimisme inébranlable pour l'issue finale. Cette anxiété du lendemain est certainement l'élément le plus douloureux de la vie du Juif dont on aurait une représentation incomplète, si on ne connaît sa juste place à ce facteur: on ne jouit pas de la paix relative d'aujourd'hui parce qu'on appréhende de terribles choses pour demain.

A quoi tient cette anxiété et comment se fait-il qu'elle ne se soit pas atténuée par la constatation de ce qu'il ne s'en est pas passé tant jusqu'à présent? A l'explication par les tendances d'esprit qu'à données à une race son expérience déjà ancienne de la persécution, il faut sans doute joindre le fait que tout ce qui se publie, se dit à la T.S.F., etc... annonce aux Juifs de nouveaux malheurs, les réclame pour eux. Il est plus facile au Français aryen, qui n'est pas directement visé, de hausser les épaules en se disant "ce sont les boches qui parlent" et "ce n'a pas d'importance", il faudrait à celui qui est personnellement pris à partie chaque fois, pour conserver une sérénité impavide devant de quotidiennes menaces, une force de caractère qui n'est pas l'apanage de tout le monde.

Sur ce fond d'anxiété naissent à tous instants des rumeurs de panique qui sont sans doute la plus grande souffrance de la vie juive en zone occupée. Chaque quinzaine, on croit savoir que l'internement général des Juifs ou celui des jeunes Juifs est imminent, que le port du brassard est envisagé, etc... Parfois l'origine de ces rumeurs est intéressée, des dirigeants d'oeuvres juives croient avoir établi qu'ils venaient d'hommes d'affaires aryens désireux de procurer à leurs clients la possibilité d'acheter à meilleur compte l'entreprise d'un vendeur préalablement affolé. Mais, une fois la rumeur née, combien de Juifs croient rendre service à leurs proches en leur réservant la primeur des bruits qu'ils ont recueillis! Jamais la presse ne les dément, bien au contraire, on en trouverait la confirmation dans les vociférations du lendemain si ces vociférations ne remontaient pas déjà à quelques mois.

Il faut ajouter que l'anxiété sus-indiquée n'est pas uniforme dans toutes les couches de la population juive. Elle croît naturellement avec le sentiment de précarité que chacun éprouve. Les Juifs français d'origine ayant l'impression que beaucoup de mesures ne les atteindront pas, sont moins anxieux que les étrangers qui se sentent menacés à tous les coups, pensant qu'on ne les défendra pas comme on défendra d'autres, sont le plus angoissés.

Mais à côté de cette angoisse pour le lendemain qui est, répétons-le, par elle-même un tourment constant, il y a un sentiment de confiance en l'issue finale. Il est vague; les raisons prédites n'en sont sans doute pas données par ceux-là même qui l'expriment. Et à cet égard l'attitude des Juifs s'apparente à celle de toute la population occupée: le Français envahi croit au départ des Allemands com-

me en un article de foi, à force de la désirer. Mais il pense aussi que "ce sera long" et s'abstient des prédictions sur les prochains événements, se déclarant moins informé que les gens de la zone libre (dont il s'exagère beaucoup d'ailleurs la liberté d'information).

L'optimisme juif prend sa racine à la fois dans l'évocation des persécutions déjà endurées et vaincues: "nous en avons vu d'autres, nous avons survécu à Aman, pourquoi ne survivrait-on pas à Hitler?". C'est une affirmation qu'on entend souvent répéter. Toutefois, dans les moments des succès allemands, aigüés, comme par exemple dans la campagne foudroyante de Yougoslavie, cet optimisme latent est ébranlé dans la population juive comme dans l'autre et à l'anxiété du lendemain déjà décrite vient s'ajouter l'anxiété quant à l'issue finale, une dépression passagère.

Si l'on cherche à préciser les raisons de la confiance, l'objet des espoirs de chacun, on notera, en premier lieu, que les communistes ont, dans l'ensemble, gardé, aussi bien dans la population juive que dans l'ensemble de la population parisienne, leur influence ancienne. Les communistes pensent qu'un jour l'U.R.S.S. se dressera et que ce jour-là verra la fin du racisme. Le sentiment d'espoir en la victoire anglaise est certainement beaucoup plus répandu. Il est, de loin, celui qui domine.

Mais on trouve, à l'état d'exception, semble-t-il, quelques Juifs qui acceptent le fait de la victoire allemande, du repliement des Juifs sur eux-mêmes et pensent que c'est dans ce processus qu'Israël (M. Kadmi-Cohen a remis par exemple à M. Julien Weil une étude sur les perspectives de création d'un Etat juif en Palestine que la victoire allemande ouvrira au judaïsme) trouvera sa voie.

Il est curieux de signaler que cette germanophilie est demandée par les Allemands eux-mêmes aux Juifs. C'est ainsi que l'officier chargé des affaires juives, discutant avec M. Sachs, a pu lui dire, pour refuser le retour demandé de quelques rabbins en zone occupée: " Vos coreligionnaires de là-bas ont une si mauvaise mentalité, ils sont anglophiles, ne savent pas ce que c'est que la puissance de l'armée allemande".

Cette géographie sentimentale du judaïsme de la zone occupée serait incomplète si l'on ne parlait pas de l'évolution des idées: 1) par rapport à la religion, 2) par rapport au sionisme, 3) par rapport à la France.

Y a-t-il une recrudescence de la vie religieuse? Bien qu'on cite quelques exemples de Juifs jadis tout à fait détachés et qui sont revenus aux temples - il ne semble pas qu'il s'agisse là d'autre chose que de cas individuels ou plutôt d'une volonté de réaffirmation de son judaïsme par réaction contre la persécution. La reprise d'une vie religieuse selon les rabbins immigrés (conversation avec M. Swietanas) est entravée par le poids des soucis matériels; les centres d'études juives des quartiers d'immigrés sont aujourd'hui délaissés, les affaires matérielles absorbant ceux qui les fréquentaient autrefois. Par ailleurs, si le culte est libre dans les temples il souffre de la pénurie de rabbins. Il y en a à Paris 3 ou 4, les autres n'étant point rentrés. On ne trouve que des ministres officiants dans plusieurs temples. Il en résulte vis-à-vis des Juifs cultivés une difficulté de plus pour une reprise de vie religieuse.

Le sionisme ou plus exactement le territorialisme, la volonté de voir Israël avoir enfin sa terre, s'est certainement répandu. Beaucoup de ceux qui n'étaient pas sionistes en sont venus à admettre l'opportunité de la préoccupation inspiratrice du sionisme. Ceux-là même qui continuent à dire qu'il ne les intéresse pas pour eux-mêmes admettent cependant aujourd'hui plus facilement l'importance de son effort.

Mais ce surcroît d'intérêt pour le territorialisme juif qui se manifeste d'ailleurs simplement dans les conversations où l'on évoque les perspectives d'avenir, l'activité politique étant à peu près impossible, ne s'accompagne pas dans l'ensemble d'une désaffection vis-à-vis de la France. Le problème sentimental de l'attitude envers la France se présente d'ailleurs différemment chez les Juifs français, chez les étrangers, chez les naturalisés. Chez les premiers, le détachement à l'égard de la France présente un caractère exceptionnel; le Juif français continue - sauf quelques cas individuels - à se sentir Français et à attendre avec confiance que la libération du pays lui rende sa place dans la nation à laquelle il se sent toujours aussi attaché. Ce sentiment, pour être exactement décrit, doit cependant être accompagné de deux nuances. D'une part, une certaine amertume, notamment chez les anciens combattants de l'autre guerre qui ne constatent pas sans tristesse que "de telles choses étaient possibles chez nous aussi". D'autre part, un sentiment de tristesse éprouvée, lui, non pas en tant que Juifs mais en tant que français, une déception amère qui n'est pas un détachement. Une Juive française, membre de la W.I.Z.O., sioniste convaincue depuis de longues années, persuadée de l'échec inéluctable de l'assimilation, voit évidemment dans les événements qui se sont déroulés la démonstration de la justesse de son point de vue et en déduit le caractère irrévocable de la rupture opérée. Mais elle est la première à reconnaître que sa manière de voir demeure exceptionnelle, que les points de vue des uns et des autres n'ont guère changé à cet égard.

Les étrangers eux-mêmes ne paraissent pas rendre la France responsable de la situation actuelle; M. Swietanas constatant que ses fidèles, dans la vie quotidienne, ne trouvent aucune hostilité de la part de la population, déclare "on sait bien que les Français n'y sont pour rien". Des étrangers plus cultivés affirment qu'ils conservent à la France toute leur affection et lui souhaitent des jours meilleurs. Mais certains expriment aussi, sur le plan intellectuel, leur étonnement devant la faiblesse, soudain découverte, une déception vis-à-vis de la force française.

Mais si sentimentalement l'attitude de ces immigrés est demeurée à peu près la même, pratiquement la plupart ont pour eux-mêmes le désir de partir parce qu'ils ont les sentiments que la vie leur devient impossible, qu'ils n'ont pas autre chose à faire. Le "partir n'importe où, si possible en Amérique, et au moins, en zone libre" devient ainsi l'aspiration de ceux-là mêmes de ces étrangers qui indiquent que leurs sentiments vis-à-vis de la France n'ont pas beaucoup changés, ces derniers mois ou tout au moins qu'il s'y est mêlé plutôt une déception qu'une amertume quelconque.

Ceux que la terminologie vichyssoise qualifie de Français de fraîche date - naturalisés, optants, etc... ont sans doute l'état d'âme le plus douloureux. Pour eux l'hypothèse d'une émigration apparaît comme plus terrible que pour les étrangers, ils l'envisagent donc beaucoup moins facilement et cependant ils ont moins que les Français d'origine l'impression qu'il sera possible de revenir au passé. Aussi sont-ils, en ce qui les concerne personnellement, peut-être plus émus et plus déçus encore que d'autres, à voir remise en cause d'une façon dont ils craignent qu'elle ne soit durable leur appartenance à la nation française. Ils en sont sans doute d'autant plus attristés qu'ils étaient davantage attachés à cette appartenance. C'est donc peut-être parmi les fils d'étrangers élevés en France que l'on trouve le plus souvent une note de tristesse. Quels sont leurs projets d'avenir ? Peu se résignent à l'émigration, mais beaucoup pensent qu'il faut l'envisager comme une des issues possibles dans l'avenir.

Si beaucoup avouent leur déception, leur tristesse, ils insistent cependant sur le fait que leur attachement à la France ne s'est point altéré. Tel médecin naturalisé, ancien combattant de 1914, raconte pour illustrer son sentiment, l'histoire de ce rabbin qui, dans la prison où l'avait placé le tsar, pleurait non pas sur lui-même, mais sur l'Éternel qui était avec lui. Ainsi, dit-il, ce n'est pas sur nous que nous pleurons, mais sur la France contrainte d'en venir là.

#### Relations avec les tiers

-----

Nous parlerons ici successivement; a) des rapports avec l'administration française, b) de l'attitude de la presse et de la radio, c) de l'attitude de l'ensemble de la population, et d) de celle de quelques catégories particulières.

D'une manière générale, c'est un fait que ces rapports - sauf pour la presse - sont plutôt satisfaisants. L'un des réconforts du Juif de la zone occupée est la sympathie que lui témoigne la population au sein de laquelle il vit.

a) Les rapports des Juifs avec l'administration française sont certainement meilleurs qu'ils n'ont jamais été. "Jamais, déclare M. Sachs, je n'ai été aussi bien reçu que maintenant, lorsque j'interviens pour mes oeuvres". La même constatation est faite par la plupart des représentants du judaïsme.

Au moment du recensement obligatoire dans les commissariats, nombreux étaient les fonctionnaires qui marquaient à certains Juifs, notamment aux anciens combattants, leur dégoût devant ces mesures, leur solidarité nationale, conseillaient à quelques-uns de ne pas se faire recenser étant donné l'impossibilité de les identifier, signalaient à d'autres que le tampon J, apposé conformément aux instructions allemandes, pouvait être effacé, etc...

D'une manière générale, le fonctionnaire français obligé de se renseigner sur une personne ou une affaire juives s'en excuse auprès de celui qui fait l'objet de l'enquête: "Vous savez, ils nous demandent cela" - et la population juive se loue de ces rap-

ports avec les autorités françaises. Il ne faut cependant pas attendre des administrations qu'elles fassent pour les Juifs ce qu'elles ne peuvent faire pour personne. Elles regrettent les ordonnances allemandes, mais elles les exécutent. Et comme les cas d'emprisonnement, par les Allemands, de fonctionnaires français coupables de ne pas s'être conformés aux ordonnances allemandes sont de plus en plus fréquents, les intéressés ne se hasardent pas à désobéir à ces prescriptions, bien qu'ils ne les suivent qu'à regret. Du moins'efforcent-ils parfois d'en atténuer la rigueur en faisant ressortir aux Allemands les difficultés d'exécution. On a cité l'attitude des services du Ministère du Travail indiquant l'impossibilité de réaliser les licenciements quasi-instantanés des Juifs, demandés par les Allemands.

b) Le ton change naturellement tout à fait si l'on considère la presse, la radio, les affiches, etc.. Ici les attaques antisémites sont constantes: sur les murs de Paris une affiche montrant le soldat inconnu surgissant de sa tombe pour égorger la juiverie et la maçonnerie; dans les métros une main crochue tendue vers le spectre et la couronne est celle du "Juif Süß", film projeté dans deux des principaux cinémas à grand renfort de publicité.

Dans la presse, l'antisémitisme est de rigueur, mais varie avec les journaux. La même interview de M. Xavier Vallat, lors de son arrivée à Paris a été publiée différemment suivant les journaux; analyse succincte et objective dans l'Oeuvre de la distinction entre les différentes catégories des Juifs, grand titre dans Paris-Soir exposant que les Juifs ne sont tolérables dans une société qu'à doses homéopathiques, annonce de mesures rigoureuses dans le Cri du Peuple (Doriot), etc...

Chaque journal présente l'antisémitisme sous la forme la plus propre selon lui à toucher ses lecteurs; dans l'Oeuvre les articles de M. Déat attaquent les Juifs en même temps qu'ils dénoncent la ploutocratie américaine, le bellicisme, l'attentisme de Vichy; c'est l'antisémitisme à la portée de la petite bourgeoisie, précédemment de gauche. Il n'en est presque pas question dans l'Atelier, organe destiné aux syndicats ouvriers. Il se traduit par l'annonce de faits sensationnels dans le Matin et le Petit Parisien ou Paris-Soir. Dans Le Fait, périodique documentaire économique, l'emprise juive sur l'économie est dénoncée en des articles énergiques réclamés dans le Cri du Peuple de Doriot, organe qui prétend mener une agitation dans les milieux ouvriers; des informations d'esprit antisémite sont données entre autres dans Aujourd'hui, la France au Travail, etc...

Il existe enfin un journal particulièrement violent, spécialisé dans les campagnes antisémites et antimaçonniques: Au Pilon. Cet hebdomadaire a accueilli la nomination de M. Xavier Vallat avec une manchette "Au travail, M. Vallat", indiquant que sa qualité d'ancien parlementaire était pour lui, à première vue, une mauvaise note, mais qu'on le jugerait ~~suivant~~ suivant les actes et son aptitude à exécuter rapidement un programme comportant le port du brassard, l'interdiction de l'accès de certains quartiers, celui à la profession d'avocat, etc... Cette forme de la propagande antisémite est d'ailleurs certainement la moins nocive, car sa véhémence continuelle depuis l'occupation la fait paraître comme purement grotesque.

D'une façon générale, chaque journal présente l'antisémitisme d'une façon d'autant plus violente que l'on considère comme moins intelligente la catégorie des lecteurs à laquelle il s'adresse. L'antisémitisme est d'ailleurs couramment utilisé comme arme contre Vichy. Parmi les griefs qui lui sont faits, il y a celui de ménager les Juifs de faire tarder l'application des mesures de numerus clausus, de saboter le principe du Statut, en l'invitant à faire mieux, au plus vite. C'est ainsi que fin mars, tous les journaux parisiens ont annoncé comme imminentes des mesures contre les avocats juifs, en même temps qu'on répétait dans les milieux professionnels que les Allemands avaient fait connaître au gouvernement qu'ils se chargeaient eux-mêmes d'interdire l'accès du Palais aux Juifs, si les pouvoirs de Vichy ne prenaient pas au plus tôt un décret établissant un numerus clausus très sévère. On ajoutera que la radio traire encore avec plus de véhémence que la moyenne des journaux, la question juive et y revient beaucoup plus souvent.

Mais tout ceci présente en réalité assez peu d'intérêt pratique car personne ne croit en ce qui "font dire les Allemands". On n'écoute par la radio, on sort de la salle où se joue le film du "Juif Süss" en en riant; on cherche quelques renseignements pratiques dans les journaux et on méprise leurs commentaires, de même que leurs collaborateurs; personne ne lit les plus violents d'entre eux. Toute cette presse ne peut avoir une influence qu'à la longue sur l'inconscient des gens.

Avant de clore le chapitre des éditions légales, relevons la publication de quelques livres: "Comment reconnaître le Juif" (étude des différents types avec photographies à l'appui); "Le Juif, cet inconnu"; "Les Juifs et nous" (un pamphlet violent et obscène, interdit en 1939, pas difficile); etc... Cette littérature livresque qu'on trouve dans les librairies est d'ailleurs peu développée, si l'on songe à la place, faite à la question juive dans la radio et la presse, mais elle n'est pas lue davantage.

Il est évidemment plus difficile de rendre compte de la place faite aux questions juives dans la littérature illégale. Il semble cependant qu'on puisse la résumer ainsi: condamnation générale de l'antisémitisme, sans qu'une place excessive soit d'ailleurs attribuée à la question. Les tracts communistes, les plus nombreux, condamnent formellement l'antisémitisme et réclament "la jouissance des droits politiques pour tous les Français, sans distinction de race et d'origine". Ils ne développent pas autrement la question. Un journal d'opposition intellectuel "Pantagruel" insiste davantage sur l'absurdité de la xénophobie et de l'antisémitisme. Les tracts socialistes comportent un hommage à Léon Blum; des syndicalistes commentent un paragraphe de leur programme sur la condamnation du principe de l'antisémitisme. D'une manière générale, il semble que les auteurs de cette littérature illégale soient d'accord pour condamner le racisme comme l'un des aspects de l'oppression allemande et sans lui attribuer, par conséquent, une place centrale. Dans certains mouvements, plus difficiles peut-être à situer exactement, on se déclare à la fois contre l'antisémitisme et contre le péril que constituerait un racisme à rebours, un Etat juif dans l'Etat.

c) On a déjà dit que la population résistait à la propagande antisémite. Le refus d'accepter l'antisémitisme fait ici partie du

refus général opposé aux différents thèmes de la propagande allemande. On ne croit pas plus aux méfaits des Juifs qu'au blocus de l'Angleterre. Plus exactement, la même évolution s'est manifestée: s'il y avait au début de l'occupation quelque flottement, si l'antisémitisme a pu trouver quelque attention, au moment où l'on s'étonnait de la conviction de l'occupant, ce stade est bien dépassé.

Ceux-là mêmes qui faisaient parfois volontiers une plaisanterie antisémite ou qui auraient admis certaines mesures, sont choqués par la violence du présent. Brack cite le cas d'un ouvrier qui lui disait: "Autrefois on pouvait dire à un copain juif "espèce de sale youpin, est-ce que tu viens prendre un verr", aujourd'hui c'est invraisemblable; il devient même impossible de plaisanter à ce sujet, tant c'est excessif".

De fait, la sympathie de la population à l'égard du Juif persécuté est un phénomène général, sur la constatation duquel s'accordent tous les observateurs. Non seulement on ne voit que très rarement les inscriptions antisémites (il n'y a guère plus sur les murs de Paris que pour les "V", les croix de Lorraine, les marteaux et les faucilles) mais encore on achète volontiers dans les magasins juifs auxquels l'affiche jaune a valu plutôt un surcroît de clientèle. Nous avons déjà dit ce qu'était à cet égard l'atmosphère des queues. On ne signale pas d'incidents même dans les quartiers à forte population juive comme le XI<sup>e</sup> ou le XX<sup>e</sup>. Tous les Juifs ont conservé leurs amitiés personnelles dont on dira même qu'elles sont en général devenues plus chaudes, de nombreux amis aryens offrant aux Juifs de leur rendre tous les services possibles, des indifférents, des collègues éprouvant même le besoin de faire un geste de sympathie pour marquer leur désapprobation.

Naturellement, cette réprobation de l'antisémitisme est passive, en ce sens qu'elle ne comporte pas de manifestations publiques qui seraient réprimées; les soucis de l'heure font qu'il n'y a qu'un temps limité à donner à ceux d'autrui. La résistance à l'antisémitisme a ici les mêmes limites et le même caractère que l'ensemble de la résistance française à l'occupant allemand. On peut cependant dire que la question raciale est une de celles sur lesquelles l'attitude du peuple français dans la zone occupée est la plus digne.

Ceux qui collaborent plus ou moins avec les Allemands, dans les conversations privées, ne reprennent d'ailleurs souvent pas l'antisémitisme à leur compte et en présentent plutôt l'acceptation comme une des nécessités de la collaboration que la défaite impose à la France. La France n'ayant pas le choix, doit accepter le sacrifice des Juifs comme celui des Alsaciens-Lorrains, déclarait certain professeur catholique pour refuser une consultation qui lui était demandée en faveur de Juifs.

Si l'on considère maintenant certaines catégories particulières de la population, des observations plutôt semblables doivent être faites. Les fonctionnaires juifs maintenus en raison de leurs décorations, déclarent que leurs collègues sont plus aimables avec eux qu'ils ne l'étaient même avant. Jamais ils n'entendent une des réflexions antisémites qu'ils auraient pu même entendre en 36 à 39; ceux qui ont quitté l'administration ont presque toujours reçu un témoignage de sympathie de leurs collègues, des cadeaux leur ont été faits par une petite souscription. Les femmes fonctionnaires subal-

ternes ont souvent offert à leurs collègues des cadeaux utiles répondant aux préoccupations de l'heure (réchauds électriques, etc).

Dans l'enseignement, on s'est souvent efforcé d'éviter le remplacement définitif de fonctionnaires juifs dont les chaires ne sont pourvues qu'à titre provisoire ou confiées à des professeurs aryens très âgés et qui prendront bientôt leur retraite; ainsi l'avenir est sauvegardé. Ailleurs des chefs de service ont d'eux-mêmes cherché et indiqué à leurs subordonnés juifs des emplois qu'ils pouvaient trouver dans le cadre du Statut. On cite aussi tel procureur refusant la démission que lui offrait un magistrat juif afin qu'à l'avenir, il n'y ait pour lui pas d'obstacle à la reprise de ses fonctions. Il semble ainsi qu'au moment du départ des Juifs, beaucoup de leurs collègues n'aient voulu voir là qu'une situation provisoire.

Dans les milieux ecclésiastiques, des rapports courtois continuent à être entretenus avec les prêtres juifs (échanges de félicitations et de remerciements d'usage entre le Grand-Rabbin Julien Weil et l'Archevêque de Paris, lors de l'entrée en fonction de ce dernier, déclaration de l'abbé Berger au Grand-Rabbin de Bordeaux, lui indiquant qu'il avait exposé aux Allemands son hostilité à l'antisémitisme, etc..).

Chez les étudiants, il semble n'y avoir que peu de Juifs. La grande majorité des jeunes étant demeurée en zone libre. Toutefois ceux qui sont là sont de l'avis unanime entourés de plus de sympathie encore qu'auparavant. Un étudiant aryen au nom ambigu racontait ainsi que si, jusqu'à la guerre, il recevait parfois par erreur des observations désagréables de quelques-uns de ses camarades, il avait aujourd'hui l'impression d'un surcroît d'amabilité.

Dans les lycées, les rapports semblent être demeurés ceux qu'ils étaient. Dans les écoles primaires, s'il y a pu y avoir au début quelques menus incidents, ceux-ci ont disparu. Aujourd'hui, les enfants ne parlent pas de cette question.

D'une manière générale, le milieu de l'enseignement paraît être un de ceux qui ont le plus violemment résisté à l'influence allemande, qu'il s'agisse des universitaires, foncièrement anti-hitlériens, ou des instituteurs, chez qui le souvenir de l'Affaire Dreyfus tend à faire considérer l'antisémitisme comme un des aspects d'une réaction dont on pense qu'elle ne sera que passagère.

Les artistes juifs déclarent que leurs collègues n'ont pas changé à leur égard, qu'ils s'étonnent souvent en découvrant que tel camarade ne peut plus exposer.

La situation est sans doute favorable chez les médecins. Si les Juifs exercent très normalement, conservent leur clientèle intacte, dans les réunions professionnelles par contre, ils entendent des propos hostiles, l'hostilité visant d'ailleurs au premier rang les naturalisés et les étrangers, mais s'étendant assez pleinement aux Juifs en général. L'état d'esprit antisémite semble d'ailleurs d'autant plus fort que le groupement considéré a un caractère moins scientifique; on a interdit aux bulletins des sociétés scientifiques de publier des articles ou communications des Juifs. Cette interdiction

a soulevé des protestations et les dirigeants de sociétés ne se sont résignés qu'à regret à laisser paraître des bulletins ainsi épurés. Des professeurs notoires, tels que Sergent et Ajonnine ont, paraît-il, rendu des visites de sympathie à certains de leurs collègues atteints. La presse médicale officielle ne contient pas d'attaques antisémites, mais celles-ci sont florissantes par contre dans la presse plus commerciale, éditée par certains fournisseurs; dans les syndicats, certains se réjouissent ouvertement de la disparition de quelques concurrents. D'une manière générale, répétons-le, les médecins exercent normalement, mais le milieu médical est certainement un de ceux où l'on accepte avec le plus de satisfaction l'élimination d'un certain nombre de collègues?

Au Palais, les avocats juifs revenus exercent sans aucune entrave leur profession et déclarent que leurs rapports avec leurs collègues sont, sauf quelques très rares exceptions, meilleurs qu'avant. A tous les confrères qui venaient lui demander conseil, le Batonnier a réservé l'accueil le plus cordial. Ceux-là même qui admettent la légitimité de certaines mesures antijuives regrettent qu'elles méconnaissent des droits acquis et frappent des confrères qu'ils connaissent.

En rendant ce sentiment, nous touchons à un autre aspect de la réaction psychologique suscitée par les mesures antisémites. Si tout le monde condamne ce qui a été fait, il ne faut point en déduire que tout le monde pense que rien ne devait être fait. Beaucoup disent que ces mesures sont "excessives" ce qui laisse entendre qu'elles ne sont pas totalement injustifiées. Certains pensent qu'elles n'auraient pas été légitimes que si elles n'avaient valu que pour l'avenir et cette transaction leur paraît d'autant plus satisfaisante qu'elle sauve les Juifs qu'on connaît personnellement et que l'on regrette à peu près unanimement et qu'elle ne sacrifie que ceux que l'on ne connaît pas puisqu'ils sont à venir.

Plus généralement, on entend souvent dire, et par des Juifs et par des aryens bienveillants, comme, une constatation qu'ils expriment avec regret, qu'il restera malheureusement quelque chose de tout cela et qu'un retour intégral au passé ne sera pas possible (précisons que cette opinion n'est pas générale, que dans beaucoup de milieux et notamment dans les milieux populaires on pense que tout passera).

Quand on cherche à faire préciser "ce qui restera" par ceux qui croient à des survivances, on trouve un grand vague et nous touchons ici à un autre aspect général de la vie morale française qui est l'incertitude sur ce qui suivra le départ de l'occupant, départ à l'attendu duquel on se borne; il y a sur ce point comme sur beaucoup d'autres de aspirations confuses et une certaine passivité dans l'attente de formules nouvelles.

Il semble cependant que pour certains ce qui pourrait subsister, pourrait être le maintien de certaines interdictions, moins nombreuses que celles du Statut, portant sur quelques fonctions publiques, un contingentement pour l'avenir, etc.. D'autres pensent que la question devra se résoudre par une distinction entre les Juifs français et les naturalisés de fraîche date. Un Père dominicain nous disait, au cours d'un entretien, qu'on ne pouvait nier la réalité du problème juif en France, qu'il était évidemment inadmissible que les Français juifs n'aient pas les mêmes droits que les autres Français, mais qu'il était

désirable d'éviter des naturalisations hâtives. Certains ajoutent; d'en reviser quelques-unes.

Par ailleurs, beaucoup pensent que les cessions de commerces juifs ne pourront pas être revisés contre les nouveaux acquéreurs et qu'il y a là une situation analogue à celle de la vente des biens nationaux que la restauration elle-même n'a pu remettre en question.

Lorsque, parlant avec ceux qui indiquent ces préoccupations, on reconnaît qu'on ne peut nier les problèmes posés, mais en ajoutant que certaines solutions, celles comportant pour les Juifs la perpétuation de leur qualité juridique de Français de seconde zone, sont inadmissibles, que la solution ne peut et ne doit être cherchée que dans l'alliance de disciplines de fait que les Juifs s'imposent d'autant plus facilement qu'ils ne seront plus dans un climat d'hostilité et dans une politique de l'immigration, on n'a pas de peine à convaincre son interlocuteur.

Que conclure de tout ceci quant aux perspectives d'avenir ? Que jusqu'à présent l'effort des Allemands pour réaliser l'isolement moral des Juifs dans la nation française a échoué, que beaucoup de choses dépendront de ce que voudra faire le gouvernement qui succédera au départ de l'occupant, qu'il aura la possibilité psychologique d'arriver à une solution satisfaisante, mais qu'il faudra probablement tout de même donner à la population l'impression que quelque chose a été fait pour éviter un retour à ce que l'on est arrivé à faire considérer comme abusif dans le passé: la révision de quelques naturalisations - une réglementation plus stricte pour l'avenir des droits des naturalisés - une certaine tendance au désencombrement par les Juifs de certaines professions, étant généralement tenue pour désirable par beaucoup de Juifs eux-mêmes. On peut dire à la fois qu'un problème est apparu, mais que la solution paraît en être restée possible avec bonne volonté et clairvoyance, dans le cadre d'une France libérée.

### La Vie Sociale Juive

---

On examinera successivement: a) la question de la communauté obligatoire, b) le fonctionnement des œuvres de solidarité et notamment les efforts dans le domaine de l'éducation, c) la vie des partis d) les rapports entre les différents éléments de la population juive.

a) La Communauté obligatoire est sans doute la principale préoccupation de la politique juive dans la région parisienne, celle dont les dirigeants juifs vous parlent immédiatement parce qu'elle est, pour eux, la plus pressante.

De fait, c'est la question qui a été posée à Paris par l'autorité occupante, dès le début, et dont elle poursuit constamment la solution dans le sens qu'elle a prévu. Deux tendances s'affrontent ici: c'est en premier lieu la volonté allemande de réaliser par la communauté obligatoire le ghetto juridique, la forme légale de l'exclusion de la vie française normale. On a déjà dit le lien existant entre cette création et la suppression des commerces juifs.

Ajoutons que les Allemands présente la communauté obligatoire comme étant la meilleure formule pour les Juifs eux-mêmes, l'organisation viable qu'ils veulent donner à la vie juive de l'Europe rénovée, organisation qui fait en somme des Juifs les obligés des Allemands.

C'est parce qu'ils sont persuadés qu'ils apportent ainsi au problème une solution pour les Juifs eux-mêmes que les dirigeants allemands croient que les Juifs de la zone occupée sont plus germanophiles que ceux de la zone libre; c'est pour cela aussi que les occupants ont tenu à affirmer qu'ils respecteraient le fonctionnement des œuvres de solidarité juive et se sont même intéressés à leur développement. L'officier chargé des questions juives a invité M. Sach à faire ouvrir dans Paris quatre bureaux de quartier, il a tenu à les visiter un jour avec le secrétaire du Comité de Coordination et il s'est ému de voir, dans chacun de ces bureaux, trop peu de monde à son gré.

A cette tendance de la tutelle allemande suppose le refus unanime des Juifs de la région parisienne attachés à éviter la communauté qui selon eux réaliserait précisément cette exclusion de la vie générale qu'il s'agit d'empêcher. D'accord sur le principe de la résistance, les dirigeants juifs ne diffèrent entre eux que sur le choix du meilleur moyen à employer un moment donné, allant nécessairement du refus formel à l'atérmoiement.

Eversons brièvement quelques étapes de ce conflit, sans vouloir même essayer d'entrer dans le récit des nombreux incidents sans lendemain par lesquels s'exprime chaque semaine l'opposition sus-relatée.

Dès sa prise de contact avec les dirigeants israélites, le Lt Denecker, préposé aux affaires juives, a manifesté l'intention d'installer un de ses services dans les locaux consistoriaux de la rue St-Georges et de voir le Consistoire comprendre tous les Juifs que le recensement relevait et une taxe qu'il atteindrait tous, devant alimenter les œuvres.

Le Lt Denecker a renoncé au premier de ces projets dont on lui a fait ressortir que la réalisation alarmerait, à tort certes, mais incontestablement, les habitués juifs de la rue St-Georges. Le Lt Denecker qui au début venait constamment rue St-Georges n'y fait plus que de rares apparitions.

Quant au second projet, il a été tout de suite fait observer à l'officier allemand que la législation française ne prévoyait pas la possibilité d'une communauté obligatoire pour les gens d'une origine déterminée, que bien plus, la législation française de 1905 interdisait à l'association culturelle juive de s'occuper d'autre chose que de l'exercice du culte à l'exclusion des œuvres de bienfaisance, que le Consistoire ne comptait dans la région parisienne que 5 à 6000 membres, que le rabbinat n'avait aucun moyen légal de forcer l'adhésion de ceux qui, recensés comme Juifs d'après les ordonnances allemandes, se désintéressaient cependant de l'exercice du culte. Il a fallu de longues explications pour faire ressortir au Lt Denecker la différence existant ici entre la législation française et celle de l'Europe Centrale, différence rendant impraticable ce que cet officier demandait. Il a paru alors, sans renoncer pour cela à son but final, admettre que la réalisation de ce but pourrait être poursuivie par des procédés plus complexes. Sans exiger la constitution

immédiate de la communauté obligatoire, il a fait mettre à la disposition du rabbinat les 65.000 fiches du recensement des chefs de famille et prescrit que le Consistoire en prenne note. Il a d'autres part exigé la constitution provisoire d'un comité de coordination des oeuvres juives, voulant n'avoir à faire qu'à ce comité, n'acceptant de tenir pour licites que les oeuvres qui y seraient affiliées.

La constitution du Comité de Coordination des oeuvres juives s'est faite dans ces conditions. Certains des groupements politiques d'émigrés n'ont pas voulu y participer (les communistes), d'autres ont voté contre la participation mais se sont inclinés devant la majorité (Bund), d'autres ont eu de nombreuses hésitations (Poalé-Sion de gauche).

La composition du Comité a finalement été d'ailleurs, pour une partie, le produit du hasard; on a pris ceux qui se sont trouvés là. A présent y figurent les représentants du Consistoire, du Comité de Bienfaisance israélite, de l'Hospice des Vieillards, du Dispensaire de la Colonie Scolaire de la rue Amelot, des divers cantines, de l'ORT, et non de l'OSE qui n'était point représentée à l'époque (Gläser et Rappoport étant ici, en fait, les représentants de la Fédération des Sociétés Juives, ou plus exactement des organismes qu'elle contient).

Le Comité ainsi constitué dont M. Sachs est le secrétaire-général, se réunit toutes les semaines et c'est sur lui qu'est exercée la pression des Allemands pour la création de la communauté obligatoire. Cette pression a pris la forme d'une adjonction assez curieuse. Le Lt Denecker a annoncé aux dirigeants qu'il allait leur envoyer deux Juifs viennois qui avaient l'expérience de l'organisation existant en Allemagne, organisation qui était le modèle auquel il fallait aboutir. Ces deux Juifs autrichiens devenaient ainsi l'intermédiaire entre l'autorité allemande proprement dite et les Juifs parisiens. Les deux viennois choisis par les Allemands et à leur discrétion, se sont en effet attachés à mériter la confiance de l'occupant et ont servi avec acharnement, dans les séances auxquelles ils assistaient, les prétentions allemandes, rappelant à chaque fois aux parisiens qu'on leur avait donné tant de temps pour faire ceci, insistant sur la nécessité d'une satisfaction rapide à donner à l'occasion, fournissant d'ailleurs après chaque séance au Lt Denecker un rapport sur ce qui s'était passé, sur les interventions de chacun. Les dirigeants parisiens considèrent que la plus dure de leurs épreuves a consisté en la nécessité de travailler avec ces individus et l'impossibilité de continuer dans cette voie a été un des motifs envisagés pour une rupture dont nous aurons à parler.

En même temps qu'ils introduisaient ainsi leurs agents au sein du Comité, les occupants ont exigé la création d'une association de bienfaisance unique qui aurait été, en quelque sorte, la préfiguration de la communauté obligatoire. On a d'abord exigé des intéressés la signature d'une déclaration dans laquelle ils reconnaîtraient qu'ils devaient relever du Comité provisoire, de M. Sachs notamment, pour les directives à recevoir. Les termes de cette déclaration ont été discutés mot à mot. La formule finale a été relativement anodine ce qui n'a point empêché qu'à la faveur d'un incident ridicule (formule d'envoi de la déclaration jugée insuffisamment déférente) l'un des signataires M. Franck, s'est vu infliger, par le Lt Denecker, sans aucune explication possible, une pénalité de quinze jours de prison.

La tactique des dirigeants parisiens, en présence de cette pression, a été de gagner du temps, en nourrissant l'occupant de rapports sur toutes sortes de questions évoquées, en arguant du défaut de qualité des dirigeants demeurés à Paris, minorités dans leurs comités respectifs, qu'ils ne pouvaient engager, de ce fait, dans un acte aussi grave que le serait la création d'une association nouvelle, etc... Ces procédés ont permis de gagner plusieurs mois cet hiver, mais il semble qu'aujourd'hui, grâce au concours des Juifs viennois, l'autorité occupante doit empêcher les Juifs de gagner davantage de temps. Un projet de statuts ayant été étudié à titre indicatif par les membres du Comité qui se déclaraient sans mandat pour le faire adopter, ce projet a été aussitôt rapporté par les "Viennois" au Lt Denecker qui l'a approuvé, sous réserve de quelques modifications. A la réunion suivante, les Viennois annonçaient que les statuts étant approuvés, il y avait lieu de passer à exécution, c'est-à-dire à la création de l'association, sans atermolement possible.

En même temps l'occupant exigeait la publication d'un bulletin spécial pour les Juifs. Cette suggestion avait été émise dès le début et ceux à qui elle avait été faite l'avaient laissée tomber, redoutant la publication d'un bulletin dont l'occupant avait la libre disposition. On espérait que ce projet avait été oublié, lorsqu'il fut repris peu de temps après les fêtes de Pâques. Le Lt Denecker déclara que le bulletin devait être envoyé aux 65.000 Juifs recensés dont la rue St-Georges avait les adresses. En même temps, un article sur les fêtes de Pâques était demandé au Grand-Rabbin. On espère, du côté juif, gagner du temps sur les délais nécessaires à la confection des bandes, etc.. Peine perdue, les Juifs viennois avaient pressé l'exécution, se mettaient en rapport avec l'imprimeur, bref, au 15 Avril, on considérait comme acquise une parution imminente d'un bulletin des oeuvres juives, devant être envoyé à tous les chefs de famille juifs, imprimé à la diligence des autorités allemandes et aux frais des Juifs, bulletin contenant un article du Grand-Rabbin, mais dont la rédaction définitive serait arrêtée par les Allemands.

En somme, il semble que partout la tactique d'atermolement des Juifs parisiens épuise sa vertu et qu'on se trouve devant des actes graves imminents (création d'un bulletin d'une association définitive, etc...).

Aux toutes dernières nouvelles, cette parution est chose faite et l'organe de surenchère antisémite "Au Pilori" déjà signalé, s'est même empressé de le dénoncer comme une nouvelle insolence des Juifs qui "continuent à rentrer".

Cet incident illustre l'apparence d'incohérence de l'action allemande qui laisse quelques aboyeurs professionnels mener, par la parole et l'écrit, des attaques beaucoup plus violentes que la politique effectivement menée.

Cette évolution de la situation a provoqué chez les dirigeants juifs un certain malaise. Pendant toutes les discussions dont nous venons de voir l'aboutissement provisoire, les représentants des Juifs immigrés, dans l'ensemble, étaient les plus intransigeants, ceux qui tenaient le plus à voir écarté le compromis que les autres acceptèrent.

Mais à présent le sentiment que l'on est allé trop loin, que l'on s'est trop laissé entraîner dans la voie des concessions, tend à se généraliser. Il est d'ailleurs favorisé par l'influence croissante prise par la personne de Pierre Masse, avocat à la Cour, sénateur de l'Hérault, radical modéré, jusque là demeuré assez en dehors de la vie sociale juive et que les dirigeants de la rue St-Georges se sont efforcés d'attirer à eux, comme étant une des rares personnalités juives notables revenues à Paris. Pierre Masse, au cours des conversations qu'il a tenues à avoir pour s'informer de la situation, a laissé entendre, lui aussi, qu'à son avis, ont avait trop concédé. D'où le sentiment, chez certains, qu'à tout bien prendre, M.Sachs n'était pas l'homme de la situation et qu'il était regrettable qu'il eût été le seule en rapports avec l'autorité allemande.

Quoiqu'il en soit, le plenum des groupements des Juifs immigrés s'est même étonné de ce que Glaeser et Rappoport aient signé la déclaration sus-indiquée et ne s'est ~~pas~~ abstenue de les blâmer que par ménagement personnel. Sa proposition tendant au refus formel de collaboration avec les Juifs viennois n'ayant pas été retenue par le Comité de Coordination, il a été délibéré sur une proposition tendant à ce que les délégués quittent ledit comité. Cette proposition était appuyée par les représentants du Bund, du Poalé-Sion de gauche et des sionistes proprement dits et n'a été écartée qu'à la majorité d'une voix. Mais lorsque la parution du bulletin est devenue imminente, ainsi que le dépôt des nouveaux statuts, au moment des fêtes de Pâques, le principe de la rupture a été admis par la majorité du plenum.

Les membres d'origine française du Comité de Coordination n'ont pas méconnu la valeur de ces raisons. Ils admettent aujourd'hui qu'on a été entraîné bien loin. Toutefois ils ont d'autant plus aujourd'hui le désir d'éviter la rupture qu'en raison des espoirs suscités par la nomination de M.Xavier Vallat, ils sont soucieux de ne pas inaugurer leurs rapports avec lui par la naissance d'un incident avec les autorités allemandes dû à l'intransigeance juive, incident qui pourrait indisposer le Haut-Commissaire en lui compliquant une tâche qui s'annonce de toute façon ardue.

L'influence personnelle du Grand-Rabbin Julien Weil tend à faire la synthèse de toutes ces préoccupations en cherchant à faire prévaloir des résolutions transactionnelles acceptables pour tout le monde. C'est ainsi qu'il a pu écarter le refus de discuter en présence des Juifs viennois, c'est ainsi qu'à propos du bulletin imposé à la commission, il faisait admettre le 15 avril qu'il y avait lieu de s'en tenir à une protestation qui serait transmise au gouvernement français, proposition indiquant que le bulletin avait été publié en dehors de la volonté de la commission juive qui doit dès lors faire toutes réserves à cet égard pour que le contenu ultérieur ne lui en soit pas reproché.

On voit donc si l'on considère l'ensemble de ces rapports avec les autorités allemandes qu'ils paraissent être venus à un tournant. Il ne semble plus possible pour les Juifs parisiens de gagner encore beaucoup de temps et ils devraient normalement être acculés soit à une acceptation toujours plus large des dessins de l'occupant quant à la communauté obligatoire, soit à une rupture qui est évidemment un saut dans l'inconnu. On peut penser que l'occupant riposterait en effet à une semblable protestation par l'arrestation de ses auteur

Il n'est pas non plus impossible que si cette sanction n'agit pas les Allemands ne refusent pas soudain la permission d'exister aux œuvres sociales juives, dès l'instant où elles ne fonctionnent pas suivant le schéma allemand. Cette dernière éventualité est d'ailleurs celle à laquelle les dirigeants parisiens s'attendent le moins, croyant plutôt à des sanctions personnelles.

Ces observations font comprendre que si les relations officielles avec les Allemands n'ont jusqu'à présent comporté d'incidents tragiques, ils ne s'accompagnent pas moins d'une tension constante. On a déjà cité l'arrestation de M. Franck, on ajoutera que les menaces verbales ne sont pas rares, que si le Lt Denecker est en général correct, il lui arrive d'être coléreux - au cours d'une discussion avec le Comité, il a fait observer au Grand-Rabbin J. Weil qu'en sa qualité de prêtre, il n'avait rien à faire dans une réunion d'ordre économique. Quand il quitte les bâtiments de la rue St-Georges, il se fait ostensiblement apporter chez la concierge une civette pour se laver les mains.

On comprend que pour ceux qui sont condamnés à de tels rapports l'interposition, entre les Allemands et eux, d'une autorité française, puisse apparaître comme un soulagement.

C'est sans doute par là qu'on peut s'expliquer les réactions psychologiques suscitées par la venue de M. Xavier Vallat, commissaire aux questions juives. La presse allemande de Paris de langue française, tout en se réjouissant du fait même de la nomination d'un haut-commissaire, a laissé entendre qu'elle l'attendrait aux actes, tout en interprétant cette nomination dans un sens antisémite. L'article du "Au Pilori": "Au travail, M. Vallat", apparaît d'ailleurs aux dernières nouvelles comme n'ayant été que le premier stade d'un chantage qui a dégénéré en conflit. Le Pilori ayant demandé en effet au Haut-Commissaire de recevoir une délégation de ses représentants, M. Vallat a répondu par un refus d'audience motivé par le fait qu'il savait ce qu'étaient les rédacteurs du Pilori (allusion à un passé de maîtres-chanteurs avisés). Le Pilori a publié un extrait de cette lettre et réclamé la constitution d'un jury d'honneur.

L'incident a du moins l'avantage d'illustrer la qualité morale des antisémites parisiens professionnels de l'aveu même des personnalités vichysoises.

Les Juifs parisiens déclarent que, si M. Vallat est incontestablement un antisémite, il est préférable d'avoir affaire à un antisémite français qu'à un antisémite allemand. Les représentants du comité provisoire ont demandés à être reçus par lui. D'une manière générale, tous, représentants des immigrés y compris, tiendraient pour désirable, dans les circonstances actuelles, la substitution d'une autorité française à une allemande dans les négociations à mener.

A cet espoir des dirigeants juifs, viennent s'en ajouter d'autres suscités par la discrimination que M. Vallat a annoncée entre les différentes catégories de Juifs (vieilles familles françaises, immigrés de la 3ème République, nouveaux-venus). C'était là pour les Parisiens un langage nouveau, l'occupant se refusant à toute distinction dans la population juive. Si la communauté de malheurs les a rapprochés les uns et les autres; il en est certains pour qui l'espoir d'un

traitement de faveur a aussitôt atténué la solidarité. Il convient d'ailleurs d'observer que ceux qui seraient les victimes de cette discrimination, les étrangers eux-mêmes ne sont pas éloignés de la considérer comme un moindre mal et de penser que même vis-à-vis d'eux l'antisémitisme d'un Français sera moins rigoureux que celui d'un Allemand.

Mais chez beaucoup des plus réfléchis apparaît d'ailleurs un certain scepticisme quant à la possibilité pour M. Vallat de réaliser quoi que ce soit de ses projets. Le Grand-Rabbin Weil par exemple croit que les Allemands ne renonceront pas au profit de M. Vallat à leurs rapports directs avec les Juifs, à leur action propre dans les questions juives. Il pense aussi que si le Haut-Commissaire peut faire accepter par l'occupant l'aggravation du sort des Juifs étrangers, il aura beaucoup moins de chances quand il faudra lui faire admettre l'amélioration du sort des Français de vieille date. Mais si le Grand-Rabbin est ainsi sceptique quant au succès de la mission de M. Vallat, du moins partage-t-il l'opinion commune suivant laquelle ce n'est pas du côté juif que doivent lui venir les difficultés.

L'allusion faite aux réactions psychologiques qu'ont suscitées les projets de discrimination de M. Vallat, nous amène à parler des rapports entre immigrés et Français d'origine. Il est incontestable qu'un rapprochement notable s'est produit entre ces deux catégories depuis le mois de Septembre dernier. Non seulement l'adversité commune a rapproché les manières de voir et amené les Français d'origine à considérer davantage leur judaïsme, mais encore et surtout les uns et les autres ont appris à mieux se connaître, dans les œuvres où ils coopèrent désormais.

Le Grand-Rabbin Wiel, M. Sachs, etc.. disent volontiers combien ils ont été frappés des qualités, de l'énergie, du sens social manifestés par les immigrés dont les œuvres seules continuaient à fonctionner au début de l'occupation, alors que le départ de presque tous les Juifs marquants désorganisait les œuvres consistoriales. L'activité de la rue Amélot, des cantines, etc... encore infiniment plus intense aujourd'hui, valent à leurs animateurs un succès d'estime certain.

Le malheur propre rendant aussi plus sensible au malheur d'autrui, le camp de Gurs, Argelès, etc... ont suscité chez les Juifs français une émotion générale.

On trouvera la preuve de cet état d'esprit nouveau dans le fait que lorsqu'il a été question de créer une commission qui remettrait au Haut-Commissaire une étude sur l'apport des Juifs à la France, il fut admis que cette commission devrait comprendre un naturalisé à côté de deux Français de vieille souche.

Sans doute qu'un certain nombre de Juifs français continuent à espérer une solution qui leur serait d'autant plus favorable qu'ils seraient davantage distingués de la masse des immigrés. On entend des Juifs pétainistes dire que le Statut a été imposé au gouvernement de Vichy par l'occupant et qu'aussitôt libérée la France résoudra le problème en gardant les Français et en se débarrassant des étrangers. Mais de tels propos sont certainement maintenant plus rares qu'auparavant. Si leur état d'esprit est naturellement encouragé par des déclarations comme celles de M. Vallat, il

se heurte par contre à la préoccupation de M. Julien Weil et des délégués du Consistoire qui déclarent formellement vouloir éviter une rupture de la solidarité juive. Le Grand-Rabbin expose volontiers les motifs religieux qui l'empêchent de se désintéresser d'une partie de ses coreligionnaires et ceux qui déclarent avoir appris à les estimer dans l'adversité répugnent évidemment davantage aujourd'hui à les abandonner.

L'épreuve de l'occupation, si elle n'a pas abouti à une fusion entre des différents éléments du judaïsme français a donc certainement abouti à une bien meilleure compréhension.

o o o

Quelle est l'activité des oeuvres juives ?

a) la plus atteinte de toutes a sans doute été au début le Consistoire lui-même, désorganisé par l'absence de presque tous les rabbins, de presque tous les membres du Conseil Central et l'indisponibilité, du patrimoine consistorial, demeuré en zone libre. Petit à petit, cependant, la vie a repris avec les trois rabbins et les membres du Consistoire revenus, aidés comme il a déjà été dit, par les ministres officiants et quelques personnalités de bonne volonté. Le Consistoire a dernièrement retrouvé la disposition de ses fonds et déclare n'avoir pas de ce côté de grands besoins. Le culte, normalement assuré, est célébré un peu au ralenti, étant donné que les différentes circonstances présentes font que ce sont les oeuvres de solidarité et d'assistance qui ont la tâche la plus burde.

Les oeuvres les plus anciennes du judaïsme français conservent aussi leur activité passée. Il en est notamment ainsi de l'Hospice des Vieillards et de l'Hôpital Rothschild. Pour celui-ci, les Allemands se sont d'ailleurs montrés frappés d'apprendre que de nombreux chrétiens y étaient soignés. Les ressources de l'Hôpital lui sont fournies comme précédemment par son patrimoine propre et par la subvention que lui verse l'Assistance Publique pour les malades, qu'elle y met en traitement. Le Comité de Bienfaisance de la rue Rodier a repris son fonctionnement et les Allemands ont même demandé l'ouverture de quatre bureaux de quartier (rue Julien-Lacroix, place des Vosges, rue Vieille-du-Temple, rue Rodier) avec service social, mais ces dispensaires sont peu fréquentés. On a même envisagé dans les locaux de l'Ecole Rabbinique la création d'un centre d'accueil, mais cette création est demeurée à l'état embryonnaire, faute de besoin. Seules quelques familles venues de Belgique y séjournent actuellement.

D'une manière générale, il ne semble pas que le judaïsme consistorial ait été particulièrement audacieux et actif dans la création d'oeuvres nouvelles ni même que ce soit vers lui que s'est adressé surtout l'appel des Juifs en détresse.

b) C'est essentiellement autour des oeuvres de la Fédération des Sociétés Juives de France que s'est fait le développement d'assistance en ces jours difficiles.

Toutes ces oeuvres ont continué à exister. Le plenum qui préside à leur développement se réunit toujours. M. Rappoport y ayant seulement remplacé M. Jakobowicz comme secrétaire.

La Colonie Scolaire de la rue Amelot a non seulement conservé ses fonctions, mais développé son activité. Son dispensaire reçoit plus de consultants encore qu'avant, ses assistantes sociales font des visites à domicile, enquêtant sur la situation des familles qui s'adressent à la Colonie, des démarches auprès des administrations, pour les familles, tiennent un fichier où est étudié la situation de chacun de ceux qui s'adressent à eux, etc... Un service de consultation juridique fonctionne également.

Malgré des difficultés de toute nature, la Colonie Scolaire a réussi à maintenir et à développer son vestiaire qui comporte des collections impressionnantes de vêtements, chaussures, etc.. On exige simplement des bénéficiaires qu'ils remettent leurs bons administratifs vestimentaires afin de garder une possibilité de réapprovisionnement du vestiaire au fur et à mesure. L'activité de la rue Amelot a ainsi suscité l'éloge de tous les dirigeants d'oeuvres juives qui l'ont connue, son extension montre à la fois l'apparition de nouveaux pauvres, de nouveaux candidats à l'assistance dans la population parisienne, et l'attrait qu'exerce sur eux l'assistance qu'on trouve rue Amelot, sa réputation. Toutefois la modicité des secours devant la hausse du coût de la vie les rend souvent insuffisants.

On signalera aussi, pour montrer la vie de centre qu'on y a même organisé une sorte d'exposition permanente de tableaux d'artistes juifs afin d'essayer de réaliser le placement de quelques toiles.

Le dispensaire Thomkin continue à travailler normalement avec plusieurs médecins. Son mouvement de malades paraît être moins accru que celui de la rue Amelot.

Cantines. Particulièrement importante est, en ce temps, de ravitaillement difficile, l'activité des différentes cantines des rues Richer, Béranger, du Temple et Elzévir, auxquelles il faut ajouter celle de la rue de Saintonge, sous l'influence communiste.

L'approvisionnement de ces cantines se fait en principe par l'intermédiaire du Secours National, avec lequel les dirigeants entretiennent les meilleurs rapports. (Les cantines ne sont d'ailleurs pas réservées à la population juive, mais ouvertes à tous les pauvres du quartier; il y aurait ainsi, rue Elzévir, parfois jusqu'à 40 % de convives aryens). Ces rapports étroits avec le Secours National ont fait que lorsque les dirigeants ont envisagé la création d'une 5ème cantine, rue Vauquelin, plus spécialement destinée aux intellectuels, le Secours National du V<sup>e</sup> arrondissement, sans opposer de refus de principe, s'est borné à objecter qu'il ne voyait pas l'utilité d'une cantine spécifiquement juive, dans l'intérêt des Juifs eux-mêmes, puisqu'aussi bien ceux-ci, avaient, bien entendu, toujours accès à toutes les cantines et soupes des oeuvres publiques. Les dirigeants juifs ont estimé qu'il ne serait pas politique de passer outre à une objection inspirée par de semblables préoccupations, et abandonné leur projet.

Les cantines servent des repas appréciables pour un prix très modeste. Il est servi, par exemple rue Elzévir, un repas par jour, celui de midi, où pour une somme de 3 francs, on obtient, avec 150 gr de pain et de l'eau, deux plats très substantiels (une soupe par exemple, épaisse avec pois chiches, et un morceau de viande avec cachap le tout abondant et extrêmement propre). La clientèle y est

nombreuse, surtout des chômeurs, des enfants, des vieilles gens. Aussi faut-il souvent faire plusieurs services.

L'approvisionnement des cantines ne laisse pas d'ailleurs que de poser souvent des questions délicates. Le ravitaillement par le Secours National n'est pas toujours suffisant et ne tient pas compte notamment de certaines habitudes et linaires propres à la clientèle juive. Aussi les dirigeants ont-ils décidé - non sans débats et divergences antérieures - de recourir parfois à des achats sur le marché libre et même sur le marché noir, notamment pour le sucre et certains condiments. Ces achats ne représentent d'ailleurs qu'une petite part du ravitaillement ( 5 ou 10 % peut-être ).

Ici encore le développement continu de la clientèle des cantines mesure la paupérisation de couches nouvelles de la population juive et la façon dont il y a été fait face provoque les éloges des dirigeants d'autres oeuvres juives, comme du Grand-Rabbin, etc.. Toutefois le Consistoire déclare qu'il ne peut, dans les circonstances actuelles, subventionner les oeuvres sus-indiquées, sauf dans quelques rares cas particuliers. D'autre part, la ruine des commerçants juifs tarit le produit des collectes pouvant être faites sur place; pourtant à l'accroissement des besoins par l'augmentation du nombre de Juifs assistés, s'ajoute celui qui résulte du renchérissement de la vie rendant plus modiques les allocations versées.

d) Emigrants. M. Julien Weil regrette par ailleurs que la situation n'ait pas permis de réaliser une assistance plus active aux Juifs étrangers désireux d'émigrer. Disons quelques mots de cette question à propos de laquelle les dirigeants regrettent de n'avoir pas plus de facilités, tout en reconnaissant la complexité du problème. On a déjà parlé de la situation des Belges qui viennent en France pour s'embarquer pour l'Amérique pour laquelle ils ont un visa - et qui ne peuvent aller plus loin. La situation est analogue du reste pour les Juifs étrangers habitant la France. Ceux-là même qui ont obtenu le visa américain et qui, s'ils étaient en zone libre, obtiendraient certainement les visas de sortie français, n'obtiennent pas en zone occupée l'ausweiss du départ des autorités allemandes, ausweiss dont elles sont extrêmement avares pour les aryens eux-mêmes, et à plus forte raison, pour les Juifs. La solution serait évidemment pour les intéressés de franchir illégalement la ligne de démarcation, mais en plus des difficultés que la chose peut comporter pour des enfants ou des personnes âgées, il y a pour des étrangers cet obstacle qu'ils sont refoulés par le poste français, même lorsqu'ils ont réussi à franchir la ligne. La question est donc insoluble et les malheureux, en possession de leurs visas américaines, ne peuvent en profiter, le laissent périmer et demeurent en zone occupée sans ressources ou à la charge des oeuvres d'assistance, faute de pouvoir partir ni même regagner leur point de départ. Le Grand-Rabbin Julien Weil et les dirigeants des oeuvres locales regrettent qu'il ne soit pas possible d'une façon ou d'une autre de faire quelque chose pour appuyer ces transitaires, les accompagner, réaliser leur émigration, souhaitable pour les intéressés et les oeuvres qui seraient ainsi désencombrés.

e) Assistance aux Intellectuels. Une branche spéciale de l'assistance concerne les intellectuels, artistes, etc... On a déjà parlé de la situation matérielle de ces derniers. Peu d'intellectuels demeurent sur place. M. Chnéour, le seul écrivain notoire resté en zone occupée, se plaint amèrement de son isolement.

Si la plupart des journalistes se sont réadaptés, il n'en est pas de même des peintres, sculpteurs, etc... qui, eux, sont privés de toute possibilité de travail. Aussi une action d'assistance matérielle intense est menée. On a distribué à ceux qui se présentaient, jusqu'à présent, un secours de 300 francs par mois qui vient s'ajouter à celui que paye, aux taux légal de l'allocation de chômage, le fonds officiel (taux variable selon les charges de famille). A cette action d'assistance matérielle vient se joindre aujourd'hui une action d'assistance morale, envisagée par le comité de secours aux intellectuels (comité où travaillent d'une part M. Kremer et l'artiste-peintre Feder) En raison de la démoralisation des artistes qu'entraîne pour eux une oisiveté forcée, on voudrait arriver à organiser quelques expositions privées chez des particuliers pour permettre des ventes, lutter contre le sentiment d'isolement.

De toutes manières, les dépenses de cette assistance aux intellectuels vont croissant. A la fois parce que le nombre de ceux qui sollicitent le secours augmente (il était d'une quarantaine en Décembre, a presque doublé et va peut-être augmenter maintenant des avocats et médecins naturalisés ayant perdu le droit d'exercer), et parce que le taux actuel de l'allocation servie apparaît de plus en plus comme insuffisant devant la cherté croissante de la vie. De fait, les dépenses inscrites à ce chapitre ont sans cesse monté. Elles atteignaient en Mars une vingtaine de milliers de francs, chiffre qui sera dépassé pour le mois suivant.

Une partie de cette somme (une dizaine de milliers de francs par mois) est obtenue sur place, par l'appel à la générosité des Juifs se trouvant dans une meilleure situation. Mais cette ressource est aujourd'hui bien limitée et les dirigeants responsables estiment que c'est là un des postes pour lesquels l'obtention d'un complément de secours venant du dehors (de la zone libre) serait la plus nécessaire.

f) Oeuvres éducatives: Tous les mouvements d'éclaireurs, quelle que soit la confession, ainsi d'ailleurs que les Compagnons de France, sont interdits en zone occupée. Mais les Eclaireurs israélites, comme les autres éclaireurs, survivent dans quelques cas, sous la forme de patronages, groupements de fait, dont les enfants se rencontrent pour des sorties en commun, des séances récréatives, etc...

Aucun obstacle n'est apporté aux cours d'instruction religieuse et des Bar-Mitzvah se font encore. Cependant on s'accorde à dire que dans l'ensemble, l'instruction religieuse est extrêmement ralentie. Cela est imputable sans doute pour une part au manque de rabbins, aux difficultés et aux préoccupations qui assaillent le Consistoire et les fidèles. Malgré l'existence de deux cours d'instruction religieuse comportant l'habituel enseignement de l'hébreu, on s'accorde à penser qu'il n'y a de ce côté presque rien qui soit fait au point de vue de l'instruction de la jeunesse juive.

Plus actif, plus intéressant, est le centre des jeunes qui fonctionne autour de la cantine de la rue Elzévir, sous l'impulsion de Melle Cécile Grinberg. Ce centre groupe une cinquantaine ou une soixantaine d'enfants et de jeunes gens pour lesquels on a organisé non seulement des sorties, des séances récréatives, mais encore un enseignement actif des choses juives (hébreu, histoire ancienne et moderne). Les dirigeants de la F.S.J.F. soulignent l'extrême attention avec laquelle ces cours sont suivis par les jeunes gens, le désir qui se manifeste chez les adolescents d'être toujours mieux informés des choses juives.

juifs.

Ils pensent que la multiplication de cours semblables, dans des quartiers différents serait une chose désirable répondant à un besoin certain et ils ajoutent qu'ils auraient même les cadres nécessaires pour réaliser de tels cours. Si l'on décidait de les créer, en faisant l'effort nécessaire pour satisfaire ces préoccupations en plus de toutes celles qui s'imposent déjà, il faudrait prévoir pour réussir une dépense supplémentaire de quelques 5.000 francs par mois qui ne pourraient évidemment pas être trouvés sur place. Avec ce crédit, il serait possible d'ouvrir quatorze nouveaux cours de jeunesse.

Signalons, avant d'en finir avec la question des oeuvres éducatives, les services de l'OSE qui gardent leur activité et le centre d'apprentissage professionnel de l'ORT qui existe toujours et poursuit normalement son travail. On constate d'ailleurs chez de jeunes gens juifs de plus en plus nombreux le désir d'apprendre un métier manuel, d'acquérir une qualification dans ce sens. Il y a ici plus de candidats à un enseignement professionnel que de places disponibles pour les recevoir, encore que nombreux sont les jeunes gens juifs qui suivent des cours professionnels publics, côte à côte avec des aryens.

Vie des partis  
-----

Tous les partis politiques étant interdits en zone occupée à l'exclusion de ceux qui se sont créés directement à l'instigation de l'occupant, il n'y a plus, à proprement parler, de vie des partis juifs.

Il faut toutefois faire une exception pour le parti communiste juif qui, comme le parti communiste français, a conservé dans l'illégalité une existence assez active. Non seulement les communistes juifs continuent à se réunir en petites cellules, mais ils éditent assez souvent des tracts en yiddish et parfois, dans la même langue, l'"Humanité". Ces tracts sont d'ailleurs le plus souvent la traduction pure et simple de tracts publiés par le P.C. en français. Au début, ils ont violemment pris à parti les dirigeants juifs non-communistes dont ils ont critiqué l'absence. Aujourd'hui, ces tracts insistent surtout sur la critique du racisme du gouvernement de Vichy, la résistance à l'hitlérisme, en invitant le prolétariat juif à faire confiance à l'Internationale communiste, à avoir confiance en la Russie soviétique pour sa libération. Il n'est plus beaucoup question d'attaques contre les autres mouvements juifs.

Les communistes demeurent groupés comme par le passé autour de la cantine de la rue de Saintonge. Ils ne sont pas représentés au Comité de Coordination, mais sont en rapports avec les autres cantines pour les questions de ravitaillement. Sansqu'il soit possible évidemment de chiffrer aujourd'hui l'influence de qui que ce soit, on pense qu'ils ont retrouvé l'essentiel de celle qu'ils avaient en 39.

On ne relève pas pour les autres partis d'activité semblable. Il n'y a pas d'émission de tracts; les militants se bornent à conserver leur confiance et leur espoir en une victoire de l'Angleterre qui permettrait la reprise de l'action socialiste. Les militants continuent à se retrouver autour des mêmes cantines que celles qui les rassemblaient autrefois, pour le Bund, c'est la cantine de la rue Bédouin; rue Vieille-du-Temple, pour le Poalé-Sion de gauche; et rue Elzévir pour le PoaléSion proprement dit.

Le centre de la rue Elzévir est à cet égard le plus actif, puisqu'à la cantine s'ajoute non pas une activité politique proprement dite, mais une activité sociale assez intense. On a déjà cité l'oeuvre éducative. Quelques séances récréatives y ont été organisées également pour les adultes; notamment au moment des fêtes de Pâque, le vendredi 11 avril, un seder auquel assistaient près d'une centaine de personnes. La soirée qui n'a d'ailleurs été troublée en aucune manière par la police, fut des plus réussies. Ceux qui y assistaient, y compris les plus malheureux, trouvèrent une heure d'oubli du temps présent et de ses difficultés, un oubli si complet que les jeunes, après avoir chanté des chants collectifs, auraient volontiers dansé. Les organisateurs parlent avec émotion de cette heure de vie juive qui les avait transportés loin des misères de l'heure et permis la manifestation de cet optimisme juif qui survit - répétons-le - aux angoisses quotidiennes.

Par ailleurs, au début de 1941, l'activité sioniste se manifeste par la reprise des collectes parmi les Juifs aisés pour le K.H. Ces collectes connaissent un succès qui ne saurait, dans les circonstances actuelles, être tenu pour négligeable. Ainsi se manifeste sur divers plans le surcroît d'influence de l'idée sioniste que nous avons déjà relevée ci-dessus.

### La Vie Provinciale

-----

Les observations précédentes concernent essentiellement la juiverie parisienne. Il est très difficile d'avoir des renseignements sur la vie juive en province. Faute de liaisons on est réduit à des informations fragmentaires, tel fait précis est connu, d'ailleurs par "on-dit", telle question complètement ignorée. Et ceci d'autant plus que le petit nombre de Juifs dans chaque ville n'est guère favorable à l'apparition d'une vie sociale juive quelconque. Les Allemands l'ont d'ailleurs sans doute admis eux-mêmes puisque tout en demandant aux autorités françaises des renseignements sur les oeuvres juives, leurs dirigeants, leurs activités, ils n'ont pas tenté, même dans une ville importante comme Bordeaux, la création d'une communauté obligatoire.

Les chiffres du recensement juif en province n'ont pas été donnés, d'une manière générale; une comparaison précise n'est donc pas possible. Mais rappelons que non seulement l'agglomération juive parisienne a toujours été de loin la plus importante, mais encore que celles qui autrefois venaient aussitôt après par leur importance numérique, ont été depuis l'invasion à peu près complètement dispersées. Les Juifs alsaciens-lorrains ont été tous expulsés en zone libre aussitôt après l'annexion de ces provinces. Il ne subsiste donc là aucune vie juive; de plus dans l'Est non-annexé, en deça de la frontière de 1914 et dans le Nord s'étend la zone interdite. La plupart des Juifs qui avaient quitté Nancy, Lunéville, Lille, etc au moment de l'invasion, n'ont pas pu y revenir dans des territoires où le retour demeure interdit à tous les habitants qui les avaient quittés. Ne demeurent donc dans les nombreuses communautés lorraines, jadis importantes, dans le Nord industriel, etc?? que les rares Juifs qui n'en étaient jamais partis. - A Bayonne, un administrateur aryen a été désigné non seulement pour les commerçants, mais encore pour la communauté religieuse elle-même. Cet incident particulier doit sans doute être rattaché au fait que la petite communauté de

Bayonne, formée en majorité de Juifs installés depuis quelques siècles et très peu diminuée par l'exode (Bayonne n'ayant été occupée qu'après l'armistice) a offert aux exigences allemandes une résistance plus ferme que d'autres.

Des noyaux aussi peu importants n'ont évidemment pas un régime unique. Celui-ci varie au gré des circonstances locales, des situations particulières puisqu'il ne concerne, le plus souvent, que quelques individus. Il semble cependant dans l'ensemble que deux traits généraux peuvent être relevés : une rigueur plus grande dans l'application des ordonnances allemandes et une atténuation pratique de leurs conséquences. Le surcroît de rigueur se manifeste dans le fait que presque tous les commerces juifs ont cessé leur fonctionnement soit par fermeture soit par cession. Mais les Juifs lésés trouvant un appui moral dans leurs relations personnelles puisqu'ils sont individuellement communs ou matériels en étant repris comme voyageurs, représentants, etc, par des amis aryens.

Bordeaux est non seulement la seconde ville de la France occupée, mais aussi, compte tenu des observations précédentes, la communauté juive la plus importante après Paris. Or le recensement n'y a relevé que 2.000 familles juives.

Indiquons en quelques mots ce qu'est la situation particulière sur chacun des points qui ont été précédemment examinés :

1) Il n'y a pas eu de sévices physiques, seulement, au début, quelques bris de vitrines par des inconnus, quelques perquisitions domiciliaires. Au cours d'une discussion avec l'officier allemand, le chef de la communauté a été menacé, pour le cas où il n'obtempérerait pas aux exigences de l'occupant, mais sans plus. Il n'y a pas eu d'arrestations ni d'internements de Juifs français ou résidant à Bordeaux.

2) Tous les commerces juifs sont fermés ou vendus à l'exception des succursales bordelaises des entreprises parisiennes dont le sort est nécessairement lié à celui de la maison-mère. L'administration elle-même a poussé à une liquidation rapide pour éviter les difficultés, l'occupant étant généralement plus tâillon en province qu'à Paris.

Beaucoup de ventes sont des ventes fictives, faites à des amis - les commerçants ont retrouvé des emplois de représentants, voyageurs, grâce à leurs relations personnelles avec des aryens ou vivent de leurs économies (la plupart des familles bordelaises françaises sont anciennes et généralement aisées). Un certain nombre d'étrangers (constituant peut-être la moitié de la population juive bordelaise) se font assister par les œuvres de bienfaisance (on a déjà parlé de la question des Juifs allemands refoulés de Gurs et que l'autorité allemande avait voulu faire nourrir par la communauté).

3) Les relations avec la population aryenne demeurent excellentes. Les Juifs ont conservé toutes leurs amitiés et leur doivent même, on l'a vu, les facilités pratiques diverses. Le Grand-Rabbin déclare qu'il n'a jamais, reçu tant de saluts, de coups de chapeau, quand il se promène dans la rue; l'abbé Berger (ancien député modéré de la Gironde, personnalité cléricale importante) l'a embrassé lorsqu'il l'a revu, les rapports avec l'archevêché demeurent courtois.

Il en est de même de ceux qui ont eu lieu avec l'administration française préfectorale ou municipale (le maire de Bordeaux, M. Adrien Arquet qui est une personnalité collaborationniste active a expliqué aux dirigeants juifs qu'il souhaitait pour sa part sauver les Juifs français par le sacrifice total des juifs étrangers). La Préfecture est d'ailleurs intervenue dans un sens modérateur dans l'application de la loi sur les fils d'étrangers aux professions médicales. C'est du côté, sans doute, du syndicat des médecins, pharmaciens, etc, que l'on a trouvé le plus de zèle à profiter des lois nouvelles pour réaliser l'éviction de quelques concurrent d'origine étrangère. Mais en dehors de ces rapports de concurrence, au lycée et à l'Université, par exemple, il ne semble guère y avoir de changements. Dans les milieux populaires des écoles communales, il y aurait même un surcroît de sympathie.

La presse se compose de journaux de Paris ou de leurs éditions régionales dont nous avons parlé déjà et de la presse proprement locale. Dans celle-ci, il est nécessairement moins question des Juifs, moins nombreux sur place, que dans la presse parisienne. Il est cependant intéressant de relever quelques nuances, la presse bordelaise étant celle de tout le Sud-Ouest. Elle comprend essentiellement comme dans beaucoup d'autres régions, un journal dit d'information, en réalité assez modéré "La Petite Gironde", un journal qui était autrefois de gauche "La France du Sud-Ouest", un journal clérical "La Liberté du Sud-Ouest".

La Petite Gironde et la Liberté du Sud-Ouest ont été invitées à traiter la question juive, elles y consacrent cependant le minimum de développement et demeurent modérées. La Petite-Gironde avait voulu donner sur Bergson un article qui a été interdit, La Liberté du Sud-Ouest qui avait publié un article antisémite contenant des allégations inexactes sur l'activité d'un Juif a publié, à la demande du Grand-Rabbin, une rectification de faits, concernant ledit Juif (signalons d'ailleurs qu'on voit parfois même dans la presse parisiennes des annonces nécrologiques, remerciements, etc, de Juifs).

Le journal le plus agressif est encore La France du Sud-Ouest qui marque probablement ainsi la sincérité de son ralliement.

4) Si les dirigeants juifs ont dû quitter les œuvres laïques ou interconfessionnelles, les œuvres proprement juives par contre continuent à fonctionner sans encombre. Les Allemands n'ont pas demandé la constitution d'une communauté obligatoire, aucune discussion n'a même eu lieu à ce sujet. La vie sociale juive est très ralentie, chacun demeure chez soi. Il ne paraît notamment pas s'être noués de nouveaux rapports entre les immigrés et les Juifs français de vieille souche qui insistent très volontiers sur la grande ancienneté de leur installation dans la région.

Aussi bien -répétons-le - la situation réel apparemment plus rigoureuse, ne peut pas être comprise, si l'on ne tient pas compte des relations personnelles des uns et des autres qui, pour un nombre très restreint d'individus, arrivent facilement à corriger la situation légale.